



LES COLLOQUES
CERISY

APPOSER SA MARQUE

*LE SCEAU ET SON USAGE
AUTOUR DE L'ESPACE ANGLO-NORMAND*



Centre culturel international de Cerisy-la-Salle – 4-8 juin 2013

Actes du colloque international

édités par Christophe MANEUVRIER, Jean-Luc CHASSEL et Clément BLANC-RIEHL

publiés avec le concours de l'Office universitaire d'études normandes (université de Caen Normandie)

PARIS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE



ÉDITIONS DU LÉOPARD D'OR

2022

Colloque de Cerisy
Centre culturel international de Cerisy-la-Salle
F 50210 Cerisy-la-Salle (Manche)
et Association des Amis de Pontigny-Cerisy
27, rue de Boulainvilliers
F 75016 Paris
www.ccic-cerisy.asso.fr

Colloque international
Apposer sa marque. Le sceau et son usage autour de l'espace anglo-normand
Centre culturel international de Cerisy-la-Salle
4-8 juin 2013

organisé par

le Centre Michel-de-Boüard – Centre de recherches archéologique et historiques anciennes et médiévales (CRAHAM), UMR 6273 (CNRS / Université de Caen Normandie) – Université de Caen Normandie, esplanade de la Paix, CS 14032, F 14032 Caen cedex 5
<http://www.unicaen.fr/craham/>

l'Office universitaire d'études normandes (OUEN) de l'université Caen Normandie – Maison de la Recherche en Sciences Humaines (MRSH), SH 221, Université de Caen Normandie, esplanade de la Paix, CS 14032, F 14032 Caen cedex 5
<http://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/ouen>

le centre de Sigillographie et d'Héraldique des Archives nationales – Centre d'Accueil et de Recherche des Archives nationales (CARAN), 11, rue des Quatre-Fils, F 75003 Paris
<http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/web/guest/site-de-paris>

avec le soutien de

la Société française d'héraldique et de sigillographie (SFHS) – 60, rue des Francs-Bourgeois, F 75141, Paris cedex 03 – <http://sfhs-rfhs.fr/>

la Société d'histoire du droit et des institutions des pays de l'Ouest de la France – Université de Caen-Normandie, esplanade de la Paix, CS 14032, F 14032 Caen cedex 5

Actes édités par

Christophe MANEUVRIER, Jean-Luc CHASSEL et Clément BLANC-RIEHL

et publiés avec le concours de

l'Office universitaire d'études normandes (OUEN)
de l'université Caen Normandie

© Société française d'héraldique et de sigillographie

Revue française d'héraldique et de sigillographie – <http://sfhs-rfhs.fr>

© Éditions du Léopard d'Or – 8, rue du Couëdic, F 75014 Paris

<http://www.leopardor.fr> – leoparddor@gmail.fr – Tél. : 01 43 27 57 98 / 01 43 20 35 10

Édition imprimée : ISSN 1158-3355 / Édition électronique : ISSN 2606-3972

Dépôt légal 4^e trimestre 2022 (électronique) / 2^e trimestre 2023 (imprimée)

Imprimé par Nidiaci Grafiche, San Gimignano (SI), Italia

Pour citer la version numérique de cet article : Richard Allen, « Les sceaux du chartrier de l'abbaye de Savigny, de 1112 à 1300 », dans *Apposer sa marque. Le sceau et son usage autour de l'espace anglo-normand*, éd. C. Maneuvrier, J.-L. Chassel et C. Blanc-Riehl, Paris, Société française d'héraldique et de sigillographie - Éditions du Léopard d'Or, 2022, p. 51-74 ; en ligne : http://sfhs-rfhs.fr/wp-content/PDF/cerisy2013/cerisy2013_allen.pdf

SOMMAIRE

PRÉSENTATION

par Christophe MANEUVRIER, Jean-Luc CHASSEL et Clément BLANC-RIEHL, p. V-VII

SCEAU ET PRATIQUES DE L'ÉCRIT EN NORMANDIE

*Apposer la marque de l'autorité :
les sceaux des juridictions laïques en Normandie (XIII^e-XV^e siècle)*

par Isabelle BRETTHAUER, p. 1-18

*Dire le sceau et l'acte de sceller dans les actes normands
(XII^e-début du XIII^e siècle)*

par Grégory COMBALBERT, p. 19-32

*Vexin normand et Vexin français :
une frontière politique peut-elle tracer une frontière sigillographique ?*

par Caroline SIMONET, p. 33-49

LES MONASTÈRES DE NORMANDIE ET DU VAL DE LOIRE : SCEAUX, CHARTRIERS ET CARTULAIRES

Les sceaux du chartrier de l'abbaye de Savigny, de 1112 à 1300

par Richard ALLEN, p. 51-74

*Les sceaux des abbés et du convent de la Trinité de Fécamp
jusqu'au début du XIV^e siècle*

par Michaël BLOCHE, p. 75-102

Sceaux et pratiques sigillaires des abbés normands (XII^e-XIII^e siècles)

par Christophe MAUDUIT (†), p. 103-124

*Transcrire sans dessiner les sceaux. Quel sens donner à cette démarche ?
(France de l'Ouest, XI^e-XIII^e siècle)*

par Chantal SENSÉBY, p. 125-145

IMAGE ROYALE ET IDENTITÉ DES ÉLITES, DE L'OCCIDENT À BYZANCE

*Usages pratiques et symboliques des sceaux
dans l'aristocratie anglo-normande (XII^e-XIII^e siècles)*

par Maïté BILLORE, p. 147-175

L'usage des sceaux à Byzance d'après ceux des Francs au service de l'Empire

par Jean-Claude CHEYNET, p. 177-191

*Bullam meam plumbeam impono. Le scellement de plomb
dans le Midi de la France (XI^e-XIII^e siècles)*

par Laurent MACÉ, p. 193-205

Sceau et pouvoir : l'usage du sceau par les rois du Portugal au Moyen Âge

par Rosário MORUJÃO, p. 207-232

MATRICES ET EMPREINTES : MATIÈRES ET TECHNIQUES

La découverte de poils ou de cheveux humains dans les sceaux : valeurs symboliques des matériaux constitutifs des premiers sceaux royaux

par Marie-Adélaïde NIELEN et Agnès PRÉVOST, p. 233-244

Différenciation et rattachement. L'élaboration des sceaux des monastères normands et de leurs prieurés anglais au XII^e et XIII^e siècles

par Markus SPÄTH, p. 245-257

Le devenir post-mortem des sceaux médiévaux : le cas des matrices brisées

par Ambre VILAIN, p. 259-272

LA SIGILLOGRAPHIE : CONCEPTIONS, OUTILS ET MÉTHODES

L'inventaire numérique des sceaux de Champagne-Ardenne : méthode et premiers résultats

par Arnaud BAUDIN, p. 273-298

Sceaux normands ou sceaux de la Normandie : l'édition des sources sigillaires (1834-1911)

par Clément BLANC-RIEHL, p. 299-312

Les collections de matrices comme source de l'histoire du sceau

par Dominique DELGRANGE, p. 313-327

Abréviations usuelles et références bibliographiques, p. 329-340



Ont participé à cet ouvrage :

Richard ALLEN, docteur en Histoire, archiviste et chercheur à l'université d'Oxford (Magdalen College) ; Arnaud BAUDIN, docteur en Histoire, directeur adjoint des Archives et du Patrimoine du département de l'Aube ; Clément BLANC-RIEHL, historien de l'art, chargé d'études documentaires aux Archives nationales, responsable des collections sigillographiques ; Maïté BILLORÉ, maître de conférences à l'université Lyon III - Jean-Moulin ; Michaël BLOCHE, archiviste-paléographe, docteur en Histoire, directeur de la mission de préfiguration des Archives nationales de la Principauté de Monaco ; Isabelle BRETTHAUER, docteure en Histoire, chargée d'études documentaires aux Archives nationales ; Jean-Luc CHASSEL, maître de conférences honoraire d'Histoire du droit à l'université Paris-Nanterre ; Jean-Claude CHEYNET, professeur émérite à l'université de la Sorbonne - Paris IV, directeur honoraire du Centre de recherche d'histoire et civilisation de Byzance ; Grégory COMBALBERT, maître de conférences à l'université de Caen Normandie ; Dominique DELGRANGE, secrétaire général de la Société française d'héraldique et de sigillographie, membre de la Commission historique du Nord ; Laurent MACÉ, professeur à l'université Toulouse - Jean-Jaurès ; Christophe MANEUVRIER, maître de conférences à l'université de Caen Normandie ; Christophe MAUDUIT (†), doctorant en Histoire, université de Caen Normandie ; Rosário MORUJÃO, professeure à l'université de Coimbra ; Marie-Adélaïde NIELEN, archiviste-paléographe, docteure en Histoire, conservatrice en chef aux Archives nationales ; Agnès PRÉVOST, responsable de l'atelier de restauration et de moulage des sceaux aux Archives nationales ; Chantal SENSÉBY, maître de conférences à l'université d'Orléans ; Caroline SIMONET, professeure agrégée d'Histoire, docteure en Histoire ; Markus SPÄTH, professeur à l'université Justus-Liebig de Gießen ; Ambre VILAIN, maître de conférence à l'université de Nantes.

Les sceaux du chartrier de l'abbaye de Savigny de 1112 à 1300

RICHARD ALLEN

Le présent article se propose de faire connaître les sceaux appendus aux chartes provenant de l'abbaye de Savigny (Savigny-le-Vieux, Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët), seul chef d'ordre monastique fondé en Normandie incorporé en 1147 à l'ordre cistercien. Masse documentaire de premier plan, le chartrier savinien représente le seul fonds monastique médiéval subsistant pour les deux anciens diocèses de Coutances et d'Avranches. Or, si son intérêt historique a été mis en lumière depuis les travaux érudits du XVIII^e et du XIX^e siècle, et une édition critique partielle en a été réalisée par Béatrice Poulle dans sa thèse de l'École des chartes sur les actes de la première moitié du XIII^e siècle¹, une étude sigillographique approfondie est largement à faire². Même mutilé, le chartrier savinien, qui se compose d'environ 1 700 chartes, pour l'essentiel des XII^e et XIII^e siècles, est particulièrement riche en documents scellés. Il contient plus que 300 empreintes originales, de 1112 à 1300, de types extrêmement variés (les actes privés y sont spécialement nombreux), dont beaucoup sont inédites, tandis que d'autres présentent des différences par rapport aux exemplaires connus ; d'autres, enfin, si elles n'apportent rien d'original, méritent toutefois d'être scrutées plus attentivement qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent, car les spécimens identiques n'existent qu'en très petit nombre et leur état de conservation laisse parfois beaucoup à désirer.

La première partie de cet article consistera donc à présenter le corpus de sceaux appendus aux chartes saviniennes pour la période allant jusqu'au début du XIV^e siècle ; la seconde à examiner les caractéristiques et l'évolution de certains types sigillographiques. Prétendre, à partir des seules empreintes conservées dans le chartrier savinien, étudier l'apparition et la diffusion du sceau dans la société médiévale chevauchant la frontière sud-ouest du duché normand, serait bien sûr imprudent. On peut néanmoins dégager quelques aspects propres à l'histoire de cet instrument de validation dans cette zone frontalière stratégique, notamment en matière d'usage iconographique dans le monde paysan et de scellement féminin. Parce qu'en outre la valeur historique du sceau ne peut être déterminée sans l'examen des autres aspects de l'acte, l'analyse du corpus nous offre la possibilité d'éclairer non seulement l'histoire d'un dossier diplomatique encore quelque peu méconnu, mais aussi celle d'une région située aux confins du monde anglo-normand qui très souvent fait elle-même un peu figure d'oubliée des recherches historiques.

C'est grâce aux travaux de Béatrice Poulle que l'on peut brosse, de façon très succincte, la manière dont le chartrier savinien, tel qu'il se présente aujourd'hui, nous est parvenu³. Après être tombé dans un oubli total pendant les années révolutionnaires et napoléoniennes, le chartrier de Savigny, entassé dans le grenier de la sous-préfecture de Mortain suite à la vente du mobilier de l'abbaye vers la fin de 1791, fut « redécouvert » par Charles Duhérissier de Gerville en août 1819. Alors portée à l'attention d'autres érudits ou de curieux, la découverte du chartrier encouragea le dépouillement et le classement, dont la première tentative fut confiée à Léchaudé d'Anisy, mais aussi sa dispersion progressive. C'est peut-être en réponse au risque d'un éparpillement du chartrier, ou peut-être dans le cadre d'un vaste programme de centralisation, que Natalis de Wailly, ancien directeur de l'École des chartes fut chargé par le ministre de l'Intérieur d'en faire le

1. B. Poulle, *Le chartrier de l'abbaye de Savigny au diocèse d'Avranches. Édition partielle (1202-1243) et commentaires*, thèse de l'École des chartes, 1989 (dactyl.), 537 p. ; résumé dans *École nationale des chartes. Positions des thèses...*, 1989, p. 167-171.

2. Pour une étude fondée sur une poignée des sceaux du chartrier savinien, voir B. Poulle, « Renouveau et garantie de sceaux privés au XIII^e siècle », *BÉC*, t. 146, 1988, p. 369-380.

3. B. Poulle, « Les sources de l'histoire de l'abbaye cistercienne de Savigny au diocèse d'Avranches », *Revue Mabillon*, n.s., t. 7 (= 68), 1996, p. 105-125.

regroupement. Quel que soit le motif, quel que soit l'état du chartrier, le résultat de la visite de M. de Wailly, effectuée au cours d'une dizaine de jours en octobre 1839, est bien connu : presque 1 400 chartes relevant de l'abbaye de Savigny furent emportées à Paris, où elles entrèrent aux Archives nationales dans la série L⁴, avec quelques prélèvements pour la série K⁵. Les chartes originales conservées aux Archives nationales doivent être complétées par quelques autres petites collections tirées des archives de Mortain, dont les plus importantes sont celles de Jean-Michel Leber et de Toussaint Grille, conservées respectivement à la bibliothèque municipale de Rouen et aux archives départementales de Maine-et-Loire⁶. Un certain nombre des chartes isolées se trouve également parmi les fonds latins de la Bibliothèque nationale de France, dans la collection Mancel au musée des Beaux-Arts de Caen, à la bibliothèque municipale de Laval, aux archives de l'abbaye de Westminster, aux archives départementales des Yvelines, et aux Archives nationales britanniques⁷, bien que seulement une poignée de ces chartes soient à la fois antérieures à 1300 et encore munies de leurs sceaux. En outre, même si plus de 2 200 articles provenant des archives saviniennes furent brûlés le 6 juin 1944 lors de la destruction du dépôt des archives départementales de la Manche⁸, les images d'une douzaine de chartes originales qui y étaient autrefois conservées nous sont parvenues grâce à des photographies prises pour Victor Hunger au XIX^e siècle⁹.

I. LE CORPUS DES SCEAUX DU CHARTRIER DE SAVIGNY

Avant d'en arriver à l'analyse sigillographique, commençons d'abord par présenter le corpus des sceaux. Pour mener cette étude, nous avons tenté de relever, autant que possible, l'ensemble des sceaux appendus à des chartes en faveur de l'abbaye de Savigny, quel que soit le lieu ou l'état de conservation, pour la période antérieure au XIV^e siècle, les chartes scellées étant trop peu nombreuses par la suite. Pour l'instant, le corpus ne comprend, sauf quelques exceptions, ni les sceaux appendus à des actes provenant des archives des divers prieurés que Savigny possédait en Angleterre, ni les sceaux dont les fragments, très souvent en poudre, se trouvent encore enfermés dans un sac de tissu, rendant ainsi toute analyse impossible¹⁰.

1. *Dénombrement*

En dépit de ces exclusions, et même en admettant que d'autres sceaux restent à découvrir, le nombre des empreintes originales est impressionnant : 316 exemplaires, dont l'écrasante majorité (85%) est conservée aux Archives nationales à Paris. Le reste se trouve parmi les chartes angevines « rapatriées » aux Archives départementales de Maine-et-Loire par Toussaint Grille (22 sceaux)¹¹ et dans la collection Leber à la Bibliothèque municipale de Rouen (18 sceaux), bien que l'empreinte de l'un de ces derniers ne soit connue aujourd'hui que par un moulage en plâtre, la

4. AN, L 966 à L 978. Six chartes de Savigny sont égarées dans le carton L 979 qui contient des documents provenant de l'Abbaye Blanche, dont une seule est munie d'un sceau de cette période (*ibid.*, L 979, n° 25, chartre de Richard Noriot de Hauteville et de Jeanne, sa femme, mars 1225).

5. AN, K 22, n°s 7⁴, 8⁷ ; K 23, n°s 6⁵, 15⁸, 23⁶, 23⁷, 23⁹, 23¹⁰ ; K 24, n°s 2², 5⁶, 8⁴, 8⁵ (perdu depuis 1887), 9³, 12⁶, 16⁷ ; K 25, n° 4⁹.

6. BM Rouen, ms Leber 5636 ; AD Maine-et-Loire, 67 H 1.

7. BnF, ms lat. 9215, n°s 93 à 113 ; *ibid.*, ms lat. 17058, n°s 5 et 13 ; *ibid.*, ms nouv. acq. lat. 2292, n°s 1 et 2 ; Caen, Musée des Beaux-Arts, coll. Mancel, ms 4, n°s 22, 30-32 ; BM Laval, ms 209 ; Westminster Abbey Muniments, n°s 497-503, 506-509, 512, 516-536, 538-540, 542-551, 14704, 22847 ; AD Yvelines, 45 H 8 ; Kew, The National Archives, DL 27/27.

8. Y. Nédélec, « Répertoire des bibliothèques et archives de la Manche », *Revue du département de la Manche*, t. 4, 1962, p. 395.

9. AD Calvados, F 5690, fol. 122v, 124v, 126v, 128v, 130v, 132v, 136v, 138, 140v, 142v, 144v, 146v et 148v.

10. Voir, par exemple, la charte d'Enjurer de Bohon (AN, L 975, n° 1023, s.d., 1136-ca. 1175) ou celle de Nigel de Mortain et de Mathilde, sa femme (*ibid.*, L 968, n° 283, s.d., 1191-avant 1194).

11. Sur ce lot des actes et son entrée aux AD de Maine-et-Loire, voir P. Marchegay, « Chartes et titres concernant les possessions de l'abbaye de Savigny (diocèse d'Avranches) à Angers et dans les environs », *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 10^e série, t. 1, 1850, p. 220-241.

charte originale étant actuellement perdue¹². Un autre sceau, isolé de la charte à laquelle il était autrefois appendu, qui est toujours conservée aux Archives nationales de France¹³, se trouve parmi les fonds sigillographiques de la British Library¹⁴, cependant qu'une charte de Guillaume IV de Douvres, abbé de Savigny (1187/1188-1207), conservée aux Archives nationales britanniques, nous offrent l'un des rares exemples des sceaux des abbés de Savigny pour cette période¹⁵. Enfin, le corpus inclut six chartes scellées, conservées dans les archives de Westminster, dont les doubles exemplaires de deux d'entre elles se trouvent aux Archives nationales de France¹⁶. De ces 316 sceaux, les empreintes de plus d'un tiers peuvent être considérées comme intactes, même si certaines d'entre elles sont assez usées, le reste étant dans un état fragmentaire ou fragmenté. Aucune matrice des sceaux ici recueillis n'a malheureusement été retrouvée.

Or, si les chartes emportées à Paris par Natalis de Wailly ont échappé au désastre des bombardements alliés de Saint-Lô en juin 1944, nous devons déplorer le nombre de sceaux dont les empreintes originales ne nous sont pas parvenues. En effet, un dépouillement systématique des inventaires réalisés par Louis-Claude Douët d'Arcq pour la collection des sceaux des Archives nationales révèle qu'une quarantaine de sceaux autrefois appendus aux chartes saviniennes n'existent plus¹⁷. Heureusement, il en existe des moulages, fabriqués au XIX^e siècle, dont les fichiers photographiques sont disponibles en libre accès dans la salle de lecture à Paris, tandis que les renseignements donnés par Douët d'Arcq sont suffisants pour identifier l'écrasante majorité des chartes auxquelles les sceaux perdus étaient autrefois appendus, nous permettant ainsi de connaître le mode d'attache et l'annonce du sceau. Grâce au fichier manuscrit préparatoire au catalogue de Douët d'Arcq, qui contient des renseignements qui ne se retrouvent pas dans l'ouvrage imprimé, on peut même connaître la couleur de la cire de ces sceaux ainsi que les exemplaires du même sceau repérés sur d'autres documents (et non moulés).

Les pertes sigillographiques subies par le chartrier ne se limitent cependant ni à la période après 1868, ni aux chartes conservées aux Archives nationales de France. En effet, la destruction du dépôt des Archives de la Manche a entraîné la perte des sceaux saviniens qui y étaient conservés, dont 47 empreintes nous sont connues par des moulages correspondant à l'inventaire réalisé par Germain Demay pour la Normandie, disponibles aujourd'hui aux Archives nationales¹⁸. Étant donné que certains de ces sceaux sont décrits par Demay comme « détachés », il est possible que les chartes auxquelles ils étaient jadis attachés soient parmi celles conservées à Paris, mais une tentative d'identification s'est souvent révélée infructueuse, vu que Demay ne fournit guère de renseignements qui pourraient se révéler utiles à cet égard, sauf, dans quelques cas, une datation précise¹⁹. Les moulages de Demay et de Douët d'Arcq doivent naturellement être complétés par les sceaux dont il ne reste qu'un dessin ou une photographie. Pour les dessins, la source la plus riche est un manuscrit de la Bibliothèque nationale de France, qui contient des calques exécutés par Léchaudé d'Anisy de 183 sceaux et contre-sceaux provenant, entre autres, des archives saviniennes, dont 80 sont aujourd'hui perdus²⁰. Probablement réalisés pendant le séjour effectué par Léchaudé d'Anisy à Mortain de la mi-avril à la mi-juin 1839²¹, et certainement, semble-t-il, avant le commencement de l'inventaire de Douët d'Arcq, les dessins sont en général accompagnés

12. Il s'agit de la charte de Raoul de Fougères (BM Rouen, ms Leber 5636, n° 5, s.d., 1163/1164-1191/4). Le moulage (AN, Sc/N/268) est disponible en libre accès dans la salle de lecture du Centre d'accueil et de recherches des Archives nationales (CARAN).

13. AN, L 972, n° 654 ou n° 655.

14. British Library, Seals XXXIX, n° 76.

15. Kew, The National Archives, DL 27/27.

16. Il s'agit des chartes de Guillaume de Fougères du 27 mai 1201 (Westminster Abbey Muniments, n° 538, et Paris, AN, L 968, n° 226) et de Renouf III, comte de Chester, de 1201-1204 (Westminster Abbey Muniments, n° 502, et AN, L 967, n° 95).

17. Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*. Pour l'identité de ces sceaux, voir Annexe I.

18. Demay, *Normandie*.

19. Il est même difficile d'identifier les chartes des sceaux détachés pour lesquels Demay fournit une date. Ainsi, parmi les sceaux inventoriés est celui détaché d'une charte d'Eudes, duc de Bretagne, de l'an 1153, mais il est impossible de savoir s'il s'agit de la charte de ce souverain datée du 1^{er} décembre 1153 (AN, K 23, n° 23⁹) ou celle du 6 décembre de la même année (*ibid.*, K 23, n° 23¹⁰).

20. BnF, ms lat. 11051. Ce manuscrit contient 383 calques en 53 planches. Pour les 80 sceaux de Savigny, voir Annexe II.

21. Sur Léchaudé d'Anisy et les chartes de Savigny, voir B. Pouille, « Les sources... de Savigny » (cité *supra*, n. 3), p. 108-109.

d'une numérotation qui correspond à l'inventaire chronologique du chartier rédigé au cours du même séjour. Un exemplaire de cet inventaire est conservé à la Bibliothèque nationale de France²², tandis que l'on peut encore retrouver au recto des chartes aux Archives nationales la numérotation qui leur fut attribuée par Léchaudé d'Anisy, ce qui permet d'identifier les actes auxquels les sceaux perdus étaient jadis appendus. Mais bien qu'importants, les dessins dans ce manuscrit méconnu sont néanmoins à traiter avec prudence. Prenons, par exemple, les sceaux d'Henri de Lyon et du clerc Geoffroy de Monceaux (*Monceals*)²³. Le premier porte une fleur de lis fleuronée, sur l'extrémité des pétales de laquelle Léchaudé d'Anisy a dessiné la tête d'un oiseau²⁴, qui ne se trouve pas sur l'empreinte originale²⁵ ; le deuxième a pour effigie un poisson²⁶ qu'il a confondu avec un arbre²⁷. Malgré ces problèmes, ce manuscrit, dont l'existence a largement échappé aux historiens, nous offre non seulement un aperçu précieux sur une masse de sceaux qui seraient autrement inconnus, mais aussi sur ceux dont les empreintes sont aujourd'hui dans un état fragmentaire²⁸. Il en est de même des photographies faites pour Victor Hunger d'une douzaine de chartes de Savigny jadis aux Archives de la Manche, et bien que l'empreinte de l'écrasante majorité des 22 sceaux reproduits nous soit aussi parvenue par un moulage, ou par un dessin d'érudit, deux d'entre eux ne sont connus que grâce à ces photographies, dont la plus intéressante est celle du second sceau de Bernard, abbé de Clairvaux (1115-1153)²⁹, serti dans une monture de cuir³⁰.

Au total, donc, le corpus se compose, jusqu'à présent, de 490 sceaux, dont 69% ont comme possesseur un laïque et seulement 31% un ecclésiastique.

2. Les sceaux ecclésiastiques

Il ne faut pas s'étonner que parmi les sigillants ecclésiastiques on retrouve fréquemment les évêques d'Avranches (17 sceaux, dont 14 sont conservés en originaux), dans le diocèse duquel l'abbaye de Savigny était située, ainsi que les évêques voisins de Coutances (14 sceaux, dont 11 en originaux), de Rennes (8 sceaux, dont 6 en originaux), du Mans (7 sceaux) et de Bayeux (1 sceau), sans oublier les archevêques de Rouen (4 sceaux, dont 3 en originaux). À partir du début du XIII^e siècle on commence à rencontrer le sceau que l'évêque a délégué à sa cour judiciaire, l'officialité, et que garde son représentant, l'official. La première personne ainsi dénommée dont le sceau nous soit parvenu est Guillaume de Pince, official de l'évêque de Rennes, mais il a scellé la charte avec le sceau du rang qu'il tenait dans le chapitre cathédral, c'est-à-dire celui de trésorier³¹ (*fig. 1*).

22. BnF, ms lat. 10078, p. 1-140.

23. Monceaux, Manche, cant. Quetteville-sur-Sienne.

24. BnF, ms lat. 11051, pl. 23, n° 231.

25. AN, L 972, n° 643 (s.d.).

26. AN, L 974, n° 960 (acte de 1236).

27. BnF, ms lat. 11051, pl. 27, n° 564.

28. Voir, par exemple, le dessin du sceau de Pétronille d'Écrameville, fille de Roger Suhart (BnF, ms lat. 11051, pl. 26, n° 419), dont l'original est en très mauvais état (AN, L 978, n° 1312).

29. Sur le vol du premier sceau de Bernard par Nicolas, son secrétaire, voir la lettre de l'abbé adressée au pape Eugène III en 1151 : G. Winkler *et al.* (éd.), *Bernhard von Clairvaux : Sämliche Werke*, Innsbruck, 1990-1999, 10 vol., t. 3, p. 214-215, et A. Baudin, « Sceller à Clairvaux et dans sa filiation champenoise, du XII^e au XV^e siècle », dans A. Baudin, N. Dohrmann et L. Veyssièrre (éd.), *Clairvaux. L'aventure cistercienne*, Troyes, 2015, p. 173-183.

30. AD Calvados, F 5690, fol. 130v.

31. Nous en possédons deux exemplaires (AN, L 977, n°s 1259 et 1260). Sceau rond de 32 mm. La face représente un bras mouvant à sénestre, tenant deux clefs posées en sautoir. Légende : / ✠ SIGILL' W(i)LL(elmi) REDON(ensis) THESAVRAR(ii) /. Contre-sceau ovale, 21×24 mm. Intaille représentant un abraxas. Légende : / ✠ WILL(eli)MUS DE PINCE /. Il y en a un moulage (AN, Sc/D/7712).



1

2

1. Guillaume de Prince, trésorier du chapitre de Rennes, official de Rennes (début du XIII^e siècle)
 Ø 32 mm - Moulage - AN, Sc/D/7712 (originaux : AN, L 977, n°1259 et 1260)

2. Officialité d'Avranches, en 1237
 h. 36 mm - Moulage - AN, Sc/D/6955 (original : AN, L 975, n°1068)

Ce n'est qu'à partir de 1225 que l'on rencontre dans notre chartrier les sceaux d'officialité classiques, sur les champs desquels figurent une tête mitrée ou des symboles du pouvoir épiscopal et dont les légendes les désignent comme « le sceau de la cour » (*sigillum curie*) épiscopale³² (fig. 2). Compte tenu de la prédominance des sceaux épiscopaux dans le chartrier savinien, on s'attendrait à y trouver un grand nombre de sceaux capitulaires, mais il n'y a que trois empreintes originales, dont deux du chapitre d'Avranches³³. Il en est de même pour les sceaux des dignitaires capitulaires. Nous venons de parler du sceau de Guillaume de Pince, trésorier de Rennes, auquel on peut ajouter un sceau de Geoffroy, chantre de Coutances³⁴, et deux de Raoul, archidiacre de Rennes³⁵, dont il ne reste, pour les trois, que des petits fragments, et celui de Roland, doyen d'Avranches, appendu à une charte de ce dernier comme évêque élu de Dol³⁶. Les sceaux d'un archidiacre d'Avranches, d'un chantre du Mans et d'un doyen de Bayeux sont en revanche connus par des moulages³⁷. Quant aux sceaux des évêques en dehors de la France, on n'en rencontre aucun exemple dans le chartrier, et bien que le corpus renferme plusieurs chartes papales, aucune d'entre elles n'est encore revêtue de sa bulle. Le corpus ne comprend également que les empreintes originales de 10 sceaux abbatiaux³⁸, dont 3 seulement émanent d'un abbé de Savigny³⁹. Il y a une

32. Voir, par exemple, AN, L 975, n° 1068 (sceau de l'officialité d'Avranches, 3 avr. 1237, n.st.).

33. AN, L 967, n° 103 (le 24 sept. 1179) ; *ibid.*, L 975, n° 1072 (acte de 1163). Sceau en navette de 64×54 mm. La face représente un personnage debout, probablement saint André, la tête de profil à droite, vêtu d'une tunique et d'une chasuble, tenant un livre ouvert à droite, et à gauche une croix processionnelle. Dans le champ, quatre croix, deux en haut et deux au milieu, celles-ci accompagnées chacune de six points. Légende : / SIGILLVM ABRI[NC]ENS[IS] ÆCCL[esi]Æ / . L'autre sceau capitulaire est celui du chapitre de Rennes (*ibid.*, L 972, n° 665, acte du 26 août 1157).

34. AN, L 967, n° 97^{bis} (s.d., 1208-1214). Sceau en navette, fragment irrégulier (22×19 mm). La face représente un bras mouvant à senestre, et au-dessus, sur un rouleau, une inscription de trois lettres dont il ne reste plus que les deux dernières : / [...]IA. Légende : / [S]IGILL . GAVF[...] / .

35. AN, L 968, n° 298 (acte de 1232). Sceau en navette, fragment irrégulier (24×24 mm). La face représente un personnage debout et tenant un livre des deux mains. Légende : / [✠] S' RAD[VLFI ...] / ; *ibid.*, L 975, n° 1007 (acte de 1212). Sceau en navette, fragment irrégulier (29×33 mm). L'image sur le champ est le même que le sceau précédent. Légende : / [... RA]DVL[.] [A]RCHIDI[... ..] / .

36. BM Rouen, ms Leber 5636, n° 13 (s.d., 1177-1185/1187). Sceau rond de 44 mm. La face représente un personnage à mi-corps, tête nue, tenant un livre des deux mains. Légende : / ✠ SIGIL[LVM] ROLLANDI DECANI ABRICEN[is] / (très abîmé).

37. AN, Sc/D/7365 (sceau de Guillaume, archidiacre d'Avranches, s.d., 1177-1215/1217) ; *ibid.*, Sc/D/7638 (sceau de Pierre, chantre du Mans, s.d., 1207-1216, jadis attaché à *ibid.*, L 976, n° 1167) ; *ibid.*, Sc/N/2401 (sceau de Guillaume, doyen de Bayeux, s.d., XIII^e siècle, selon Demay).

38. AN, L 971, n° 591 (sceaux de Gautier, abbé de Falaise, et de Guillaume, abbé du Val, s.d., 1207-1209) ; *ibid.*, L 974, n° 940 (sceau de Maurice, abbé de Notre-Dame de La Vieuville, s.d., ca. 1196-

seule empreinte d'un sceau d'abbesse⁴⁰. En effet, le dernier dossier important de sceaux ecclésiastiques rassemble ceux appartenant aux personnes des fonctions inférieures (28 empreintes originales). De ces sceaux plus de la moitié appartiennent à des doyens ruraux, notamment des doyennés d'Ernée et de Mayenne, dans le diocèse du Mans, le scellage des doyens ruraux étant quasiment inexistant dans les évêchés normands.

3. Les sceaux laïcs

En ce qui concerne les laïques détenteurs d'un sceau, presque tous les niveaux de la société médiévale sont représentés. Les sceaux émanés d'un grand dignitaire laïque sont nombreux : 4 des ducs-rois anglo-normands, 3 des ducs de Bretagne, 6 de comtes d'Angleterre (Chester, Gloucester, Sussex) et de France (Anjou, Provence et Forcalquier, Meulan), bien que l'écrasante majorité d'entre eux soient dans un état fragmentaire, ou ne nous soient connus que par un moulage ou un dessin d'érudit. Parmi les *domini* locaux on retrouve, naturellement, les seigneurs de Fougères, fondateurs de l'abbaye (10 sceaux, dont 7 en originaux), ainsi que ceux de Vitré (7 sceaux, dont 5 en originaux) (*fig. 3*) et de Mayenne (4 sceaux, dont 2 en originaux), dont les possessions chevauchaient les frontières de la Bretagne et du Maine. Les sceaux des familles nobles plus modestes de la région, tels que celles de L'Écluse (9 sceaux, dont 5 en originaux), de Gorrion (4 sceaux, dont 1 en original), de Châteaugiron (3 sceaux, dont 2 en originaux) et de Saint-Berthevin (3 sceaux, dont 1 en original)⁴¹, y sont également nombreux. C'est parmi les sceaux laïques que l'on retrouve le plus ancien sceau du chartrier savinien. Mal daté par Douët d'Arcq des années entre 1142 et 1156⁴², il appartenait à Guillaume de Saint-Clair⁴³, dont les possessions étaient situées autour de Thaon et de Villiers-Fossard⁴⁴, et se trouve au bas d'une charte parmi les témoins de laquelle se trouve Evan, abbé de Furness⁴⁵, maison savinienne anglaise fondée en 1127, dont le successeur direct est en poste depuis 1130⁴⁶. L'empreinte, déjà en mauvais état lors de la rédaction de l'inventaire de Douët d'Arcq⁴⁷, est aujourd'hui très abîmée, mais un moulage d'un autre exemplaire du sceau, jadis conservé aux Archives de la Manche et datant des années entre 1147 et 1157⁴⁸, nous permet d'en connaître la forme ainsi que de discerner ce qui reste de l'image représentée sur le champ de l'empreinte conservée aux Archives nationales. De type équestre au gonfanon, le chevalier, dont les éperons à pointe sont nettement indiqués, est coiffé d'un casque conique. Il porte un bouclier vu de l'extérieur sur le bras gauche et tient les rênes de la main droite ; le cou du cheval, passant à gauche, semble habillé de mailles. Considéré par Demay comme étant « très primitif »⁴⁹, il nous offre néanmoins l'un de plus anciens exemplaires, sinon le plus ancien, de ce type de sceaux de la collection inventoriée par Douët d'Arcq⁵⁰.

Comme chez les ecclésiastiques, le chartrier savinien reflète également l'extension de l'usage du sceau dans le monde laïque au cours du XIII^e siècle, notamment dans les secteurs de la société

1202/1207) ; *ibid.*, L 976, n° 1120 (sceaux de Martin, abbé de Cerisy, et de Durand, abbé de Troarn, s.d., 1182-1183) ; *ibid.*, L 976, n° 1163 (sceau d'Ansgot, abbé de La Lucerne, s.d., 1200-1206) ; BM Rouen, ms Leber 5636, n° 7 (sceau de Guillaume, abbé de Saint-Melaine de Rennes, 1174).

39. AN, L 970, n° 465 (sceau de l'abbé Étienne de Châteaudun, 1245) ; *ibid.*, L 972, n° 691 (sceau de l'abbé Raoul, s.d., 1207-1220) ; Kew, The National Archives, DL 27/27 (sceau de l'abbé Guillaume IV de Douvres, s.d., 1200-1203).

40. AD Maine-et-Loire, 67 H 1, n° 2 (sceau d'Emma, abbesse du Ronceray d'Angers, s.d., 1163-1190).

41. L'Écluse, Mayenne, cant. Gorrion, com. Brecé ; Châteaugiron, Ille-et-Vilaine, ch.-l. de cant. ; Saint-Berthevin, Mayenne, ch.-l. de cant. ; Gorrion, Mayenne, ch.-l. de cant.

42. Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, t. 2, n° 3513.

43. Saint-Clair-sur-l'Elle, Manche, cant. Pont-Hébert.

44. Thaon, Calvados, cant. Bretteville-l'Orgueilleuse ; Villiers-Fossard, Manche, cant. Pont-Hébert.

45. AN, L 976, n° 1153. Evan était plus tard abbé de Savigny.

46. Sur la fondation de Furness et la succession abbatiale, voir « Houses of Cistercian monks : The abbey of Furness », dans W. Farrer et J. Brownbill (éd.), *Victoria history of the counties of England : A history of the county of Lancaster*, London, 1906-1914, 8 vol., t. 2, p. 114-131.

47. Voir le moulage qui en a été fait (AN, Sc/D/3513).

48. AN, Sc/N/510. La charte revêtue de ce sceau est parmi celles photographiées pour Victor Hunger (AD Calvados, F 5690, fol. 146v). Elle est adressée à Maud, comtesse de Gloucester, dont la mort nous fournit le *terminus ad quem*. La première borne chronologique est en revanche donnée par le décès de Robert, son mari.

49. Demay, *Normandie*, n° 510.

50. Douët d'Arcq croyait que le plus ancien sceau de ce type était celui de Guillaume II, comte de Nevers, qui est de l'an 1140 (Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, t. 1, p. XLIV).

médiévale désormais devenus importants par leurs activités économiques (bourgeois, métiers) ou administratives (baillis). Mais l'usage du sceau comme moyen d'expression de la volonté n'était pas, bien entendu, la prérogative des hommes nobles ou des institutions puissantes. Le corpus savinien contient en effet plusieurs exemplaires de sceaux féminins, tandis que le plus grand dossier de sceaux laïques contient ceux appartenant à des membres de petites familles terriennes implantées soit aux environs de Savigny même, soit autour de l'une de ses possessions, telles que celles sises dans le département actuel du Calvados à Bazenville, à Thaon ou au Fresne⁵¹. La possession d'un sceau par une femme apparaît dans le chartier dès la fin du XII^e siècle, avec celui de Constance, duchesse de Bretagne. L'empreinte originale a malheureusement été détruite en 1944, mais nous en possédons une reproduction photographique du XIX^e siècle et un calque exécuté par Léchaudé d'Anisy⁵². Comme chez les hommes, on voit l'usage du sceau se répandre au cours du XIII^e siècle tout d'abord chez les femmes de la petite noblesse locale ou celles mariées à des simples chevaliers, telle Théophanie de Virey, veuve de Samson Borel, qui scelle une donation en faveur de l'abbaye en 1209⁵³, puis chez les roturières, telle Marguerite la Carelle qui scelle un acte en avril 1258⁵⁴. Le corpus comprend 33 sceaux féminins, dont 22 sont en originaux, soit un total comparable, pour une période correspondante, aux sceaux de l'abbaye de La Noë, seule maison cistercienne normande dont les sceaux ont été l'objet d'une étude approfondie⁵⁵, bien que cette petite collection représente un peu plus d'un tiers des sceaux féminins jadis attachés aux chartes saviniennes⁵⁶. Dans la plupart des cas, les femmes détentrices d'un sceau s'engagent seules⁵⁷, sous leur nom, cette ampleur du scellement féminin s'expliquant, comme à La Noë, par le droit coutumier normand⁵⁸.

II. L'ANALYSE SIGILLOGRAPHIQUE

Passons maintenant à l'analyse sigillographique des sceaux. Il va sans dire que le corpus savinien constitue l'un des plus riches fonds sigillographiques monastiques normands du Moyen Âge central et que les limites de cet article nous empêchent d'en examiner tous les aspects dans le détail ; c'est pourquoi, sur le plan des caractères externes du sceau, nous examinerons de manière succincte la forme, la répartition par taille, la couleur de la cire, le mode d'attache, le scellage multiple et l'annonce de sceau. Nous aborderons ensuite les légendes et les types iconographiques sigillaires, ce qui nous offre l'une des meilleures possibilités d'examiner la richesse ainsi que l'homogénéité des sceaux du chartier savinien.

1. Caractères externes

En ce qui concerne la forme des sceaux, il ne faut pas s'étonner que l'écrasante majorité des sceaux laïques soient ronds (environ 89%). Certains d'entre eux sont en cuvette, où le champ occupe un plan plus profond que l'exergue, la légende figurant généralement en ce cas sur le biseau qui unit les deux plans⁵⁹, tandis que les empreintes de certains autres sont entourées de rebords, produits par un excédent de cire dépassant tout autour le contour de la matrice⁶⁰. Une

51. Bazenville, Calvados, cant. Courseulles-sur-Mer ; Thaon, Calvados, cant. Bretteville-l'Orgueilleuse ; Le Fresne-Camilly, Calvados, cant. Bretteville-l'Orgueilleuse.

52. AD Calvados, F 5690, fol. 144v ; BnF, ms lat. 11051, pl. 14, n° 65^{bis}. L'acte auquel ce sceau est appendu date de 1182-avant 1186.

53. BM Rouen, ms Leber 5636, n° 30.

54. AN, L 976, n° 1187.

55. Dalas, *La Noë*, p. 12.

56. Un dépouillement systématique du chartier révèle qu'une cinquantaine de chartes étaient autrefois revêtues d'un sceau féminin qui est aujourd'hui perdu.

57. Les exceptions à cette règle sont les suivantes : AN, L 967, n° 164 ; *ibid.*, L 968, n° 263 ; *ibid.*, L 972, n° 723 ; *ibid.*, L 973, n° 818 ; *ibid.*, L 974, n° 859 ; AN, Sc/D/4230 (moulage du sceau jadis attaché à AN, L 976, n° 1208).

58. Dalas, *La Noë*, p. 12-13.

59. Voir, par exemple, les sceaux de Conan de Châteaugiron (AN, K 23, n° 23⁶, acte de 1154) ou de Guillaume d'Azay (*ibid.*, L 968, n° 230, s.d., 1161-1187).

60. Voir, par exemple, les sceaux de Guillaume de Ducey (AN, L 968, n° 281, s.d., 1170-1179) ou d'Osmund Peisson (*ibid.*, L 976, n° 1114, acte de 1160).

poignée de sceaux laïques sont en forme triangulaire⁶¹ et l'on ne compte guère que quatre sceaux ovales⁶². Un sceau presque rectangulaire ne nous est malheureusement connu aujourd'hui que par un dessin⁶³. Le reste (14 sceaux) sont en navette, dont 6 appartiennent à des femmes, la forme étant particulièrement propre à la représentation en pied. Or, comme avec les sceaux de l'abbaye de La Noë, cette forme n'est pas systématiquement employée par les femmes : 76% des empreintes originales recensées sont rondes⁶⁴, bien que le pourcentage soit de 64% si l'on compte aussi les sceaux féminins dont ne restent que des moulages ou dessins. Comme le suggèrent ces chiffres, la forme en navette n'est pas exclue dans le cas de sceaux masculins, mais les exemples sont rares et se bornent aux niveaux inférieurs de la société médiévale. Le sceau de Maurice de Craon, appendu à une charte d'Isabelle de Meulan, constitue une exception à cette règle. La matrice, de forme ovale et munie d'un appendice de préhension dans sa partie supérieure, a été imprimée sur un gâteau de cire en navette⁶⁵. Nous sommes malheureusement réduit à des conjectures pour ce qui est des raisons de ce mode de scellement, mais il est possible que la personne chargée de la confection de la cire l'ait préparée en vue de recevoir l'impression du sceau d'Isabelle, plus probablement en forme de navette⁶⁶, et qu'il n'y ait pas eu le temps de remodeler la cire en rond. Quant aux ecclésiastiques, la tradition leur attribue une forme en navette ; la chose est vraie dans le cas du charrier savinien, à l'exception de 18 exemples de forme ronde (soit 6% du total des empreintes originales), dont certains appartiennent à des rangs supérieurs⁶⁷, y compris celui d'Étienne de Châteaudun, abbé de Savigny (1244-1255)⁶⁸, qui a peut-être choisi cette forme à l'imitation des abbés de Cîteaux, dont les sceaux sont toujours ronds⁶⁹. Le sceau du clerc Geoffroy de Hauteville⁷⁰, en forme de poire, est unique dans le corpus, mais il n'en reste qu'un moulage⁷¹.

Globalement, presque la moitié des sceaux ronds dont l'empreinte originale permet de connaître le rayon de courbure de la matrice mesurent de 30 à 39 mm, presque un tiers de 40 à 59 mm, les petits sceaux ou les très grands ne représentant que 23 % du total. Avant 1200, plus de 70 % des sceaux ont un diamètre plus de 40 mm, avec environ 60% ayant même plus de 50mm. Au XIII^e siècle, la taille des sceaux se réduit nettement. En effet, après 1219, on ne possède que cinq sceaux dont le diamètre dépasse 50 mm, tandis que parmi la trentaine de sceaux datant des années de 1280 à 1300, un seul mesure plus de 40 mm⁷². En ce qui concerne les sceaux en navette, leur état de conservation, souvent plus fragmentaire, signifie qu'il est assez difficile de reconstituer la taille de la matrice et donc de chiffrer précisément leur répartition dimensionnelle au cours de la période couverte. Quoi qu'il en soit, constatons que la taille des sceaux est en général proportionnelle à la qualité du possesseur. Ainsi, dans le monde seigneurial, si les *domini* locaux tels ceux de Vitré (*fig. 3*) ou de Fougères possédaient des grands sceaux équestres mesurant plus de 70 mm⁷³, le diamètre du sceau de leur seigneur suzerain, le duc de Bretagne, dépasse plus de

61. AN, L 967, n° 139 (sceau de Juhel II de Mayenne, s.d., 1200-1220) ; *ibid.*, L 970, n° 542 (le même, s.d., avant 1220) ; *ibid.*, L 973, n° 790 et 792 (sceaux de Richard de Cambernon, s.d., fin du XII^e siècle-1202) ; *ibid.*, L 973, n° 793 (sceau de Jourdain de Cambernon, s.d., fin du XII^e siècle-1202) ; *ibid.*, L 976, n° 1198 (sceau de Thomas dit Légat, bourgeois de Caen, janv. 1265, a.st.).

62. Voir le sceau de Maurice de Craon ci-dessous et AN, L 970, n° 502 (sceau de Robert dit Golle, fils de Renaud Ferrun du Fresne, déc. 1256) ; *ibid.*, L 973, n° 804 (sceau de Jourdain de Hérenquerville, 1221) ; *ibid.*, L 976, n° 1127 (sceau de Richard de Sourdeval, s.d., 1195-1196).

63. BnF, ms lat. 11051, pl. 30, n° 1088 (sceau d'Hamelin de L'Écluse, s.d., 1199-1200, jadis attaché à AN, L 974, n° 852).

64. 78% des sceaux féminins de l'abbaye de La Noë sont ronds (Dalas, *La Noë*, p. 17).

65. AN, L 974, n° 936 (s. d., 1180-1183).

66. Aucun exemple du sceau d'Isabelle ne nous est malheureusement parvenu.

67. Voir, par exemple, AN, L 970, n° 549 (sceau de Richard de Bohon, évêque de Coutances, 31 mars 1163), et *ibid.*, L 977, n° 1275 (sceau d'Alain, évêque de Rennes, 20 juin 1155).

68. AN, L 970, n° 465 (acte de 1245).

69. E. Rousseau, « Les sceaux des cinq premières maisons de l'ordre de Cîteaux (1098-1516) », *Positions des thèses de l'École des chartes*, 1996, p. 262.

70. Hauteville-sur-Mer, Manche, cant. Quettreville-sur-Sienne.

71. AN, Sc/N/2613 (acte de 1220). Il y en a aussi un dessin (BnF, ms lat. 11051, pl. 15, n° 440^{bis}). La charte revêtue de ce sceau se trouvait aux AD Manche.

72. AN, L 972, n° 736 (sceau de la cour du Mans, 1283). Le diamètre de l'empreinte actuel est 48 mm, mais les bords du sceau sont endommagés, suggérant une matrice dont la taille dépassait 50 mm.

73. AN, L 969, n° 403 (sceau de Robert le Jeune de Vitré, 1^{er} avr. 1161) ; *ibid.*, L 975, n° 1075 (premier sceau de Raoul II de Fougères, s.d., 1163-1164).



3. Robert, seigneur de Vitré (1162 n.st.)

Ø 75 mm - Moulage- AN, Sc/D/3928 (original : AN, L 969, n° 403)

80 mm⁷⁴. Il en va de même pour les sceaux épiscopaux, qui sont toujours plus grands que ceux des abbés. C'est encore sur l'axe de la catégorie sociale que semble s'ordonner la taille des sceaux féminins, tandis que leurs dimensions sont toujours inférieures à celles de leurs homologues masculins (ainsi, par exemple, le sceau de Nicole de Virey est plus petit que celui de Richard de Saint-Manvieu, son mari, malgré le fait qu'ils ont tous deux la même forme et la même image sur le champ)⁷⁵. Cependant les sceaux aux dimensions disproportionnées à la situation de son propriétaire ne sont pas inconnus, tel, par exemple, celui de Robert, clerc, fils de Mathilde de Bombanville (*Babainvilla*), dont la taille et l'iconographie sont tout aussi impressionnants⁷⁶ (fig. 4).

Quant à la couleur, les sceaux sont, dans leur quasi-totalité, soit de cire brune, soit de cire verte ; quelques-uns sont de cire vierge. Une quarantaine de sceaux, tous datant de la période avant 1210, sont de cire brune-rougeâtre. Outre le fait que l'usage de cette dernière teinte n'est connu que chez les grands dignitaires laïques masculins et les ecclésiastiques, aucune signification précise ne semble attachée à la couleur de la cire, mais constatons que lorsqu'un acte est revêtu de plusieurs sceaux, ils sont toujours de la même couleur, même si les sigillants sont de niveau social différent⁷⁷. Plusieurs personnages, en revanche, emploient des cires de couleurs différentes d'un

74. AN, Sc/N/27 (sceau du duc Eudes, 1155) ; *ibid.*, L 968, n° 211 (sceau du duc Geoffroy, 1185) ; *ibid.*, Sc/N/28 (le même, 1185).

75. AN, L 967, n° 164 (acte de 1223). Sceau de Richard : sceau rond de [48 mm]. La face représente une fleur à cinq branches. Légende : / ✠ S' RIC[ARDI DE] SAN(c)TO MANVEI[O] /. Sceau (détaché) de Nicole : sceau rond de [40 mm]. La face représente une fleur à cinq branches. Légende : / ✠ S' NICOL[E DE VIREI]O.

76. AN, L 976, n° 1161 (s.d., fin du XII^e siècle-1202). Sceau rond de 40 mm. La face représente un lion passant, à droite, et au-dessus une fleur. Légende : / ✠ SIGILL : ROBERTI : CLERICI : DE BABAINVILL(a) /. Bombanville, Calvados, cant. Bretteville-l'Orgueilleuse, com. Thaon.

77. AN, L 967, n° 97^{bis} (sceaux d'Hugues de Morville, évêque, et Geoffroy, chantre de Coutances, s.d., 1208-1214), n° 103 (sceaux de Richard [III] l'Évêque, évêque, et du chapitre d'Avranches, 24 sept. 1179), et n° 164 (sceaux de Richard de Saint-Manvieu et Nicole de Virey, sa femme, 1223) ; *ibid.*, L 968, n° 263 (sceaux de Pierre Pantouf et de Mabille, sa femme, 6 févr. 1289, n.st.) ; *ibid.*, L 971, n° 591 (sceaux de Gautier et de Guillaume, abbés de Falaise et de Notre-Dame du Val, s.d., 1207-1209) ; *ibid.*, L 972, n° 665 (sceaux d'Étienne, évêque, et du chapitre de Rennes, 26 août 1157) ; *ibid.*, L 973, n° 819 (sceaux du vicomte de Coutances et de Jean Bouchart, 23 nov. 1293) ; *ibid.*, L 976, n° 1120 (sceaux de Durand et de Martin, abbés de Troarn et de Cerisy, s.d., 1182-1183), et n° 1198 (sceaux de Thomas dit Légat et Nicolas dit Légat, frères et bourgeois de Caen, janv. 1265) ; *ibid.*, L 978, n° 1343 (sceaux de Samson dit Bourgeois et de l'un de ses

acte à l'autre : citons Hugues de Morville, évêque de Coutances⁷⁸, Juhel II de Mayenne⁷⁹, Raoul Michel de Bazenville⁸⁰, Pierre Adam⁸¹.



4. Robert, cleric, fils de Mathilde de Bombanville (fin du XII^e siècle-1102)

Ø 40 mm – Moulage – AN, Sc/D/8119 (original : AN, L 976, n°1161)

Quant au mode d'attache, le plus fréquent est celui de la languette de parchemin ou parfois de cuir ; l'emploi de lacs de soie ou de cordelettes de chanvre est assez rare (environ 12% des empreintes originales, soit environ 9% de l'ensemble). À la différence des chartes de l'abbaye de la Noë, où l'on peut suivre assez précisément la diffusion de ce mode d'attache dans les pratiques diplomatiques des petites familles locales dès la fin du XII^e siècle⁸², l'usage des cordelettes dans le chartrier savinien se limite, à l'exception de quelques actes⁸³, aux grands feudataires et ecclésiastiques. Les chartes scellées de cette façon après 1220 sont très rares (8 exemples). Pour toute la période couverte, 8 chartes de notre corpus ont été scellées sur simple queue. Ce sont là des exceptions, car pratiquement tous les actes étaient scellés sur double queue.

2. Les scellages multiples

L'écrasante majorité des chartes portaient un sceau unique, mais dans nombre de cas il y avait un scellage multiple : 41 actes (soit 13% du corpus, un pourcentage comparable à celui de toutes les chartes saviniennes conservées dans la série L aux Archives nationales⁸⁴) nous sont parvenus toujours revêtus de l'un de leurs sceaux. Le plus ancien date du 26 août 1157⁸⁵. Comme beaucoup d'exemples du XII^e siècle, y compris ceux dont les sceaux sont aujourd'hui disparus, il s'agit d'un

frères, 1^{er} mai 1289), et n° 1347 (sceaux de Jean Bourgeois et de Jean Mathilde, janv. 1293) ; AD Maine-et-Loire, 67 H 1, n° 15 (sceaux de l'official d'Angers et de Renaud *Simius*, cleric, 1234), et n° 25 (sceaux de Gautier, prieur, et du chapitre de Saint-Jean d'Angers, déc. 1239).

78. AN, L 971, n° 588 (s.d., 1208-1238, cire vierge) ; *ibid.*, L 976, n° 1131 (acte de 1210, cire verte).

79. AN, L 967, n° 139 (s.d., 1200-1200, cire brune) ; *ibid.*, L 970, n° 542 (s.d., avant 1220, cire verte).

80. AN, L 967, n° 116 (mai 1263, sceau verte) ; *ibid.*, L 967, n° 121 (acte de 1272, cire brune).

81. AN, L 970, n° 510 (janv. 1269, cire brune) ; *ibid.*, L 970, n° 512 (fév. 1271, cire verte).

82. Dalas, *La Noë*, p. 19.

83. Voir, par exemple, AN, L 967, n° 99 (sceau de Bertrand d'Aubigny, s.d., 1206-1226).

84. 146 actes (soit 10%) des 1 375 pièces conservées dans la série L portent des traces d'un scellage multiple.

85. AN, L 972, n° 665 (sceaux d'Alain, évêque, et du chapitre de Rennes). Sceau épiscopal : en navette (avec rebords) de 55×45 mm. La face montre l'évêque debout, vu de face, mitré, crossé (le crosseron étant tourné vers l'intérieur) et bénissant. Légende : / ✠ SIGILLVM STEPHANI REDONENSIS EP(iscop)I (*oméga* ?) /. Sceau capitulaire : en cuvette de 60×50 mm. La face représente saint Pierre, en costume d'évêque, vu de face, à mi-corps, bénissant de la main droite, et tenant ses clefs à gauche. Légende : / ✠ SIGILLV(m) CAPIT(u)LI [SANCTI PETRI RE]DONENSIS /.

acte épiscopal scellé du sceau de l'évêque et de celui de son chapitre⁸⁶. D'autres actes épiscopaux donnés avant 1200 étaient scellés de deux sceaux, dont seul celui de l'évêque peut être connu avec certitude⁸⁷, tandis qu'une poignée d'actes étaient revêtus des sceaux des responsables de l'arbitrage des différends dans lesquels l'abbaye était partie prenante⁸⁸. D'autres encore, dépourvus de l'annonce du sceau, ne donnent aucune indication sur l'identité des sigillants dont les sceaux sont aujourd'hui perdus⁸⁹. Dans l'exercice d'une sorte de juridiction gracieuse, Guillaume d'Azay, lieutenant du sénéchal de Mayenne, apposa son sceau, avec celui du chapitre de Savigny, au bas d'une charte notice concernant une donation faite par André le Bouteiller (*pincerna*), pour que cela puisse « rester définitif » (*rata maneat*), comme le précise la formule de corroboration⁹⁰.

Pour ce qui est de la juridiction gracieuse, *stricto sensu*, il faut attendre le début du XIII^e siècle pour retrouver les particuliers ajoutant à leur sceau personnel celui d'un autre sigillant leur servant de caution, en commençant par les doyens ruraux puis les officiaux épiscopaux. Ce n'est cependant qu'à partir des années 1230 que l'on rencontre un acte encore revêtu d'un sceau de juridiction gracieuse⁹¹, les premiers exemples de notre chartrier, qui datent de 1213 et de 1225, étant malheureusement perdus ou toujours enfermés dans un sac de tissu dont l'ouverture est encore cousue⁹². Les personnes privées détentrices d'un sceau ne comptaient bien sûr pas uniquement sur les doyens et les officiaux pour donner plus de poids à leurs actes. Ils pourraient encore faire appel soit à l'évêque⁹³, soit à un dignitaire du chapitre⁹⁴, soit à un autre laïque, tel un parent⁹⁵. L'apposition d'un sceau féminin pourrait même être recherchée pour renforcer la validité d'un acte, comme dans l'exemple de Gervaise, femme de Richard le Maréchal, seigneur de Dinan, qui en 1222 apposa son sceau *ad majorem confirmationem* d'une charte de son mari⁹⁶. Quoi qu'il

86. Voir, AN, L 967, n° 75 (jadis scellé des sceaux disparus d'Étienne, évêque, et du chapitre de Rennes, 24 nov. 1174), n° 103 (scellé des sceaux de Richard [III] l'Évêque, évêque, et du chapitre d'Avranches, 24 sept. 1179), et n° 147 (jadis scellé des sceaux disparus de Richard [III] l'Évêque, évêque, et du chapitre d'Avranches, s. d., 1170-1180) ; *ibid.*, L 968, n° 210 (jadis scellé des sceaux disparus d'Étienne, évêque, et du chapitre de Rennes, s.d., 1157-1166 ou 1168-1174) ; *ibid.*, L 969, n° 400 (jadis scellé des sceaux disparus d'Henri, évêque, et du chapitre de Bayeux, 1192) ; *ibid.*, L 973, n° 789 (jadis scellé des sceaux disparus de Guillaume de Tournebu, évêque, et du chapitre de Coutances, s.d., ca. 1183-1188/1191) ; *ibid.*, L 975, n° 1072 (jadis scellé des sceaux d'Achard, évêque, et du chapitre d'Avranches, dont ne reste que le sceau capitulaire, 1163) ; *ibid.*, L 976, n° 1124 (jadis scellé des sceaux de Guillaume I^{er} Burel, évêque, et du chapitre d'Avranches, dont ne reste que le sceau épiscopal, s.d., 1184-1188). Un autre acte a été revêtu du sceau d'un évêque et de celui d'un dignitaire de son chapitre (*ibid.*, L 970, n° 550).

87. AN, L 968, n° 280 (charte de Richard [III] l'Évêque, évêque d'Avranches, s.d., 1170-1179, sceaux perdus) ; *ibid.*, L 970, n° 553 (charte de Richard [III] l'Évêque, évêque d'Avranches, s.d., 1179-1180, sceaux perdus) ; *ibid.*, L 978, n° 1355 (charte d'Achard, évêque d'Avranches, s.d., 1161-1162, sceaux perdus ; un dessin du sceau de l'évêque se trouve dans BnF, ms lat. 11051, pl. 23, n° 308) ; AN, L 978, n° 1356 (charte d'Achard, évêque d'Avranches, s.d., 1161-1162, sceaux perdus).

88. AN, L 968, n° 217 (jadis scellé des sceaux disparus de Richard [III] l'Évêque, évêque d'Avranches, et d'un inconnu, 1174-1182) ; *ibid.*, L 972, n° 646 (jadis scellé des sceaux disparus de Richard [III] l'Évêque, évêque d'Avranches, de Raoul II de Fougères et de Maurice, abbé de Saint-Pierre de Rillé, 1180) ; *ibid.*, L 976, n° 1120 (scellé des sceaux de Durand et de Martin, abbés de Troarn et de Cerisy, et du sceau disparu de Richard, archidiacre de Lisieux, s.d., 1182-1183).

89. AN, L 967, n° 154 (charte de Geoffroy II, abbé, et d'H. prieur d'Evron, et de P. *Sabol'*, doyen, s.d., sept. 1195) ; *ibid.*, L 978, n° 1306 (charte de Guillaume de Cavigny et d'Emma, sa mère, s.d., ca. 1183-1201), et n° 1358 (charte de Gervaise de Virey et de Renouf, son fils, s.d., fin du XII^e siècle-1202).

90. AN, L 968, n° 230 (s.d., 1161-1187).

91. Voir, par exemple, la charte de Geoffroy d'Oisseau (Mayenne, cant. Gorrion) de janv. 1235, revêtu du sceau de Michel, doyen de Mayenne (AN, L 974, n° 856).

92. AN, L 971, n° 615 (charte de Hamelin Guimar jadis scellée de son sceau et de celui de l'official du Mans) ; AD Maine-et-Loire, 67 H 1, n° 10 (charte de l'official d'Angers jadis scellée du sceau de l'official et de Renaud *Simius*).

93. [...] *ad majorem vero firmitatem et fidelioem ad meam petitionem dominus W(ill)elmu)s Abrincensis episcopus una cum sigillo meo sigillum suum presenti scripto apposuit* (AN, L 973, n° 769, charte de Pierre de Carnet, 1232, sceaux perdus).

94. [...] *et ad majorem rei certitudinem, ad petitionem meam et dictorum monachorum Rad(ulfus) Filg(eriensis) archid(iaconus) Redon(ensis) istam paginam suo sigillo confirmavit* (AN, L 977, n° 1261, charte de Geoffroy Buselin, 1222, sceaux perdus).

95. [...] *et ad majorem constitutionem una cum sigillis nostris sigillum Gaufridi de Monte Forti militis, fratris nostri, ego Nicholaus et Petrus procuravimus apponi* (AN, L 974, n° 968, acte de Nicolas de Montfort, rector de l'église de Quettreville, et de Pierre, clerc, son frère, oct. 1270 ; les sceaux sont actuellement perdus, mais il y a un moulage du sceau de Pierre, AN, Sc/D/8109).

96. *In cujus rei testimonium, presens scriptum sigillavi ; et ad majorem confirmationem dicta Gervasia suum sigillum presenti scripto dignum duxit apponendum* (AN, L 969, n° 357) ; les sceaux de Richard et de Gervaise sont malheureusement perdus.

en soit, lorsque l'on rencontre un scellage multiple, les sceaux sont en général apposés selon un ordre de préséance de gauche à droite, défini par l'ordre où les sigillants sont énoncés dans l'acte ou hiérarchiquement : l'évêque avant le chapitre, le mari avant la femme, le sceau de juridiction gracieuse avant celui du contractant. Il n'y a toutefois aucune règle absolue en la matière⁹⁷.

3. Les formules de corroboration

Avant d'examiner l'iconographie sigillographique du chartrier savinien, considérons très rapidement ce que nous apportent les chartes sur les circonstances de l'apposition du sceau. Il va sans dire que lorsque le sceau est annoncé, la mention en est généralement incluse dans une formule de corroboration dont l'évolution lexicale peut être suivie au cours de la période couverte. Au XII^e siècle, ni la présence d'une telle formule, ni ses termes, ne sont guère fixées. En effet, moins de la moitié des actes scellés datables avant 1200 sont pourvus d'une clause de corroboration qui exprime généralement la volonté de conférer à l'acte un effet perpétuel avant de faire l'annonce du sceau. Le déroulement du scellement est décrit en général pendant ces années au présent de l'indicatif. L'usage de la troisième personne du pluriel est limité aux actes épiscopaux et abbaciaux, et bien que celui de la première personne du singulier soit préféré chez les laïques, il n'est pas totalement inconnu dans les chartes ecclésiastiques⁹⁸. Même s'il est tentant de voir dans l'emploi de l'indicatif l'apposition du sceau par le propriétaire lui-même, rien ne le prouve définitivement : en effet, seule la formule d'une charte de Robert fils d'Erneis, dont ne reste aujourd'hui qu'une photographie, semble suggérer que le sigillant aurait personnellement imprimé sa matrice sur la cire⁹⁹. Ce n'est qu'au XIII^e siècle que cette formule de corroboration, munie de la mention du sceau, deviendra ce qu'elle demeurera dans l'avenir, une clause de style. Mais si la normalisation progressive de cette partie du discours diplomatique signifie que la plupart des chartes se terminent désormais par une formule classique rappelant simplement que l'application du sceau confirme et renforce l'engagement pris par l'auteur d'acte, les clauses de corroboration contiennent parfois des renseignements intéressants sur l'apposition du sceau. Ainsi, la clause d'une charte d'Hamelin de L'Écluse affirme qu'il avait scellé l'acte de son nouveau sceau parce qu'il avait perdu l'ancien « au cours d'une période de guerre »¹⁰⁰, tandis que celle d'un acte de Guillaume de Husson nous informe comment il avait « brisé » (*confringere*) son sceau et l'avait remplacé par un nouveau¹⁰¹. Certaines autres clauses font savoir que l'acte a été revêtu du sceau d'un particulier parce que l'auteur de l'acte ne possédait pas de sceau lui-même¹⁰². Les chartes scellées d'un sceau de juridiction gracieuse font parfois référence au fait que l'auteur, parce qu'il croyait posséder « un sceau mineur » (*sigillum minus*)¹⁰³, avait demandé qu'y soit ajouté un instrument de validation supérieur. Enfin, bien qu'un grand nombre de chartes se

97. Voir, par exemple, AN, L 970, n° 506 (charte de Philippe Marie du Fresne, mars 1259) ; *ibid.*, L 972, n° 721 (charte de Juhel des Loges, sept. 1251) ; *ibid.*, L 974, n° 972 (Richard dit de Verdun, clerc marié, 10 juillet 1284) ; *ibid.*, L 976, n° 1198 (acte de janv. 1265).

98. [...] *et ut illese et inconcusse eisdem monachis in perpetuum perseverent presentis scripti testimonio et sigilli nostri suppositione communio* (AN, L 969, n° 404 : charte d'Étienne, évêque de Rennes, 1162) ; *Hanc autem donationem ego abbatissa Andegavensis concedo et confirmo et ut in perpetuum firma et inconcussa sigillo roboro et munio* (AD Maine-et-Loire, 67 H 1, n° 2 : charte d'Emma, abbesse du Ronceray d'Angers, s.d., 1163-1190).

99. [...] *has nostras donationes in presenti pagina propria manu signo sanctę crucis confirmo et sigillo meo communio* (AD Calvados, F 5690, fol. 148v : s.d., avant sept. 1136-1147 ou 1151-1154).

100. *Que videlicet donatio ut perpetuam obtineat firmitatem, eam presentis scripti et sigilli novi mei munimine, quoniam vetus sigillum meum in tempore guerre perdideram, roboravi* (AN, L 974, n° 852, s.d., début du XIII^e s.). D. Power soutient que cette période de guerre aurait eu lieu à la charnière du XIII^e siècle (*The Norman frontier in the twelfth and early thirteenth centuries*, Cambridge, 2004, p. 437).

101. AN, L 969, n° 427 (acte de 1237). Pour discussion et pour une édition de l'acte, voir B. Poulle, « Renouvellement et garantie... » (cité *supra*, n. 2), p. 375, 380. Husson, Manche, cant. Le Mortainais.

102. *Quia vero sigillum proprium tunc temporis non habebam, sigillum domini Fulconis le Effant, militis, avonculi mei presenti scripto apponi feci ad majus testimonium et munimen* (AN, L 974, n° 872 : charte de Geoffroy fils de Veisin de Belveier, nov. 1238) ; *Et quia sigillum proprium non habebam, sigillo Will(elm)i viarii de Dinanno, filii mei primogeniti et heredis hoc totum concedentis, presentem paginam roboravi* (*ibid.*, L 975, n° 1026 : charte de Sybille, veuve de Guillaume de Orenge, 1219 ; le sceau de Guillaume est aujourd'hui perdu, mais il y en a un dessin dans BnF, ms lat. 11051, pl. 26, n° 428).

103. *Hec omnia perpetuam et inconcussam obtineant firmitatem, presenti carte mee sigillum meum apposui. Et quia sigillum minus notum habebam, venerabilis decanus Meduane Michael ad petitionem meam presens scriptum sigillo suo sigillavit, in majus testimonium et munimen* (AN, L 974, n° 856 : charte de Geoffroy d'Oisseau, janv. 1235).

terminent par la mention *datum coram parrochia* ou une clause équivalente, rien ne prouve qu'elles aient été scellées séance tenante¹⁰⁴.

4. Épigraphe et iconographie

Pour finir, passons à l'examen des éléments épigraphiques et iconographiques de nos sceaux. Pour ce qui est des légendes, elles constituent une source précieuse d'information, permettant de contrôler les données fournies par les actes écrits. Or, étant situées au bord de l'empreinte, il ne faut pas s'étonner que beaucoup d'entre elles nous soient parvenues à l'état fragmentaire, voire totalement détruit. En effet, parmi les 316 empreintes originales, seules les légendes d'environ 27% peuvent être considérées comme intactes, bien que beaucoup d'autres puissent être totalement ou partiellement reconstituées grâce aux moulages et dessins. Il va sans dire que si les éléments de la légende sont essentiellement les mêmes à travers le corpus, les nuances dans la disposition d'un type sigillographique à l'autre sont telles que nous n'avons pas le temps de les examiner toutes en détail.

Heureusement, les sceaux féminins nous offrent non seulement un corpus de taille convenable pour un examen rapide mais détaillé, mais aussi des légendes instructives sur la manière dont les femmes, présumées ne jouer qu'un rôle secondaire et subordonné aux hommes de leur famille, pouvaient définir leur identité au sein de leur groupe familial ou social. En effet, sur les quatre femmes qui scellent avec leur époux, la moitié sont identifiées par rapport à leur mari¹⁰⁵, tandis que les autres portent un nom différent de celui de leur conjoint¹⁰⁶, une tendance qui devient la règle pour les femmes qui s'engagent seules mais dont la condition matrimoniale est connue, ainsi que pour celles dites veuves dans les actes écrits. Prenons par exemple Laurence et Alice, filles d'Alain de Savigny. Laurence épouse en premières noces Alain de Villechien, et en secondes noces, vers 1219, Eudes des Loges¹⁰⁷, mais s'intitule toujours par son surnom paternel¹⁰⁸. Sa sœur, femme de Gui de Savigny, est identifiée par sa légende comme la « fille d'Alain »¹⁰⁹. De même, Jeanne la Beraude, femme d'André le Suor¹¹⁰, n'est pas identifiée par rapport à son conjoint, probablement parce qu'elle était, comme dans le cas des filles d'Alain de Savigny, d'un rang social plus élevé que son époux. Quant aux femmes dites veuves, seule la légende du sceau de Jeanne, veuve de Jean Julienne, fait référence à son veuvage¹¹¹. On se gardera bien de tirer quelque conclusion que ce soit sur ces quelques exemples. En effet, même si une femme pouvait apparemment choisir de définir son identité en portant en légende un nom différent de celui de son mari, son rôle subordonné pourrait être souligné ailleurs. Ainsi, le sceau de Nicole de Virey, déjà

104. Dans les fonds de Savigny, on ne rencontre d'actes *coram parrochia* que dans les liasses du prieuré de Thaon. Sur le développement et la diffusion de ce type d'acte en Normandie, voir M. Arnoux, « Essor et déclin d'une forme diplomatique : les actes *coram parrochia* (Normandie, XII^e-XIII^e siècles) », *BÉC*, t. 154, 1996, p. 325-357.

105. Marie, femme de Nicolas Bouchart (AN, L 973, n° 818, 26 janv. 1293, n.st.) : sceau rond de 29 mm ; la face représente une étoile à huit rais ; légende : / ✠ s' MARIE VXOR(is) COL(in) BOCH(ar)T /. Le prénom Colin est bien entendu un diminutif de Nicolas (M. Mulon, *Origine et histoire des noms de famille : essais d'anthroponymie*, Paris, 2002, p. 132).- Du sceau d'Olive, femme d'Hugues de Vautorte (AN, L 974, n° 859, fév. 1235), il ne reste de la légende que : / [...] : HVGONIS DE V[...] /, mais le calque exécuté par Léchaudé d'Anisy porte : / ✠ s'. OLIVE . VXORIS . HVGONIS . DE . VALLE . TORTA / (BnF, ms lat. 11051, pl. 27, n° 546). Vautorte, Mayenne, cant. Ernée.

106. Il s'agit de Mabile, femme de Pierre Pantouf, et de Nicole de Virey, femme de Richard de Saint-Manvieu. Le sceau de la première porte la légende : / ✠ s' MABILE AVBRED' / ; celui de son mari : / [✠ s' PETR]I PAN[...] / (AN, L 968, n° 263). La légende du sceau de Nicole de Virey est : / ✠ s' NICOLA[E DE VIREI]O / ; celle du sceau de son époux : / ✠ s' RIC[ARDI DE] SAN(c)TO MANVEI[O] (*ibid.*, L 967, n° 164).

107. Sur la généalogie de cette famille, voir D. Power, « Charters as sources for Norman customary law : the Savigny evidence (12th-13th centuries) », dans G. Dawes (éd.), *Paris 1259*, St Peter Port, à paraître.

108. Nous possédons trois exemples du sceau de Laurence, dont le meilleur est BM Rouen, ms Leber 5636, n° 24 (acte de 1220). Sceau rond de 35 mm. La face représente une fleur de lis. Légende : / ✠ s' LAURENTIE : DE : SAVIGNE /.

109. AN, L 976, n° 1092 (s.d., 1199/1200-1210). Sceau rond de 45 mm. La face représente un bras mouvant à gauche, tenant une fleur de lis. Légende : / ✠ s' AALES FILIE ALANI DE SAVIGNEIO /.

110. AN, L 974, n° 868 (mai 1237). Sceau en navette de 27×[40] mm. La face représente une main issante à droite, tenant un fuseau. Légende : / [...] I]OH(ann)E LA BER[A]VDE DE OSSE[...] /.

111. AN, L 976, n° 1225 (juin 1294). Sceau rond de 30 mm. Le champ est parti : au 1, d'une quartefeuille coupée d'une croix ; au 2, de branchages faisant l'éventail. Légende : / ✠ s' JOH(ann)E REL(icta) JOH(ann)IS JULIENE /.- Pour les autres femmes dites veuves, voir la note suivante, ainsi que *ibid.*, L 970, n° 509 (sceau de Jeanne, veuve de Thomas dit Legrant) ; *ibid.*, L 976, n° 1196 (sceau d'Alithia, veuve de Richard Malemosque de Saint-Manvieu).

évoqué, est non seulement plus petit que celui de son mari, mais ne montre également aucune différence iconographique. Ce n'est en fait que pendant son veuvage qu'elle est en mesure d'avoir un sceau gravé d'une image distinctive et plus personnelle¹¹².

Observons maintenant l'iconographie du corpus. Nous laissons de côté le type abbatial, soigneusement examiné dans ce recueil par Michaël Bloche et Christophe Mauduit, ainsi que le type épiscopal, dont les exemplaires sont en général répétitifs et peu originaux, même si certains d'entre eux sont parmi les plus beaux du chartrier¹¹³. On se bornera plutôt à examiner de manière succincte les types sigillographiques qui composent la majorité du corpus, en commençant par les sceaux équestres et armoriés. Pour ce qui est du type équestre, choix prioritaire chez les membres de l'élite à cause de son pouvoir d'exprimer les traits essentiels de leur fonction militaire, les images gravées sur le champ frappent par l'homogénéité de leur codage. Dans l'immense majorité des cas, on rencontre le type équestre de guerre, où le sigillant est représenté en chevalier, pourvu de son armement militaire, casque en tête, pennon ou épée d'une main, et écu de l'autre. Parmi eux figurent les contre-sceaux des ducs-rois anglo-normands¹¹⁴, ainsi que les sceaux des grands feudataires, tels les ducs de Bretagne ou le comte de Chester¹¹⁵, et ceux de féodaux dont les biens territoriaux et l'assise foncière dépassent largement le coin sud-ouest du duché normand, tels les seigneurs de Fougères et de Vitré¹¹⁶ (fig. 5). Un bon nombre ont pour possesseurs des seigneurs ou de simples chevaliers possessionnés dans une seule région, dont certains ne sont malheureusement connus que par des dessins¹¹⁷, tandis que seules les membres de deux familles sises dans les environs immédiats de l'abbaye, à savoir celles de Ducey et de Virey¹¹⁸, sont connus pour avoir adopté ce type sigillographique.

En outre, seuls deux sceaux équestres se distinguent nettement par leur iconographie. Jadis conservés aux Archives de la Manche, ils ne sont connus aujourd'hui que par des moulages. Le premier appartient à Jean d'Ourville (*Orevilla*), un petit seigneur du Cotentin à la fin du XII^e siècle. Il est de type équestre de chasse et montre le sigillant en bリアud, coiffé d'un couvre-chef, un faucon sur le poing¹¹⁹. Le second est celui de Jourdain Taisson, de la famille des fondateurs de l'abbaye de Fontenay, et montre le chevalier galopant vers la gauche, au gonfanon et bouclier à *umbo*, coiffé d'un casque conique garni d'un immense lambrequin orné de houppes¹²⁰. Détaché de son acte, c'est grâce au calque exécuté par Léchaudé d'Anisy que nous savons que le sceau était jadis attaché par cordelettes à une charte de Raoul Taisson¹²¹, père de Jourdain, à laquelle fut attribué le n° 130 dans l'inventaire dressé en 1839¹²². La charte, qui se trouve aujourd'hui aux Archives nationales,

112. AN, Sc/D/4380 (sceau jadis attaché à *ibid.*, L 967, n° 182, acte de juin 1247 donné *tempore viduitatis mee*). Sceau rond de 40 mm. La face représente une fleur qui fait, en quelque manière, une fleur de lis qui aurait trois étages de fleurons. Légende : / ✠ S^r NICOLAE DE VIRE /.

113. Voir, par exemple, le sceau de Philippe, évêque de Rennes, dont la chasuble est couverte de broderies (AN, L 977, n° 1276, s.d., 1178-1184).

¹¹⁴. AD Maine-et-Loire, 67 H I, n° 1 (Henri II, s.d., 1185-1189) ; Westminster Abbey Muniments, n° 508 (Richard I^{er}, s.d., 11 avril 1190/1195-1199) ; AN, L 974, n° 941 (Jean sans Terre, 11 juin 1203).

115. *Ducs de Bretagne* : AN, Sc/N/27 (sceau d'Eudes, 1155) ; *ibid.*, L 968, n° 208 (sceau de Conan, 2 fév. 1162) ; *ibid.*, Sc/N/28 (sceau de Geoffroy, 1185) ; *Comtes de Chester* : A. T. Thacker (éd.), *The earldom of Chester and its charters : a tribute to Geoffrey Barradough*, Chester, 1991, pl. XII, p. 184 (sceau de Renouf III, 1220-1236).

116. *Sires de Fougères* : AN, L 978, n° 1354 (premier sceau de Raoul II, 1162) ; *ibid.*, K 24, n° 9³ (le même, 1163) ; *ibid.*, sc/N/269 (le même, 1163) ; *ibid.*, L 975, n° 1075 (le même, s.d., 1163-1164) ; BM Rouen, ms Leber 5636, n° 5 (second sceau de Raoul II, 1163/1164-1191/1194, charte et sceau actuellement en déficit ; pour un moulage, voir AN, Sc/N/268) ; *ibid.*, L 970, n° 433 (le même, 1163/1164-1191/1194) ; AD Maine-et-Loire, 67 H I, n° 4 (le même, s.d., 1186-1191/1194).- *Sires de Vitré* : AN, L 969, n° 403 (sceau de Robert, 1^{er} avril 1161) ; AN, Sc/N/598 (le même, s.d., 1158-1161) ; AN, L 968, n° 305 (sceau d'André II, s.d., 1173-1189) ; *ibid.*, L 976, n° 1142 (le même, s.d., 1174/1181-1202).

117. BnF, ms lat. 11051, pl. 22, n° 235 (sceau de Richard de Thacon, jadis attaché à AN, L 976, n° 1160, s.d., fin du XII^e s.-début du XIII^e s.) ; BnF, ms lat. 11051, pl. 30, n° 1075 (sceau de Geoffroy de La Lande, jadis attaché à AN, L 973, n° 794, s.d., fin du XII^e s.-1202).

118. AN, L 968, n° 281 (sceau de Guillaume de Ducey, s.d., 1170-1179) ; AN, Sc/N/231 (s.d., XIII^e s., selon Demay) ; AN, L 971, n° 586 (sceau de Robert de Virey, s.d., vers 1183-1201). Ducey-les-Chéris, cant. Pontorson ; Virey, Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët.

119. AN, Sc/N/444. Ourville, Manche, cant. Quetteville-sur-Sienne.

120. AN, Sc/N/547.

121. BnF, ms lat. 11051, pl. 12, n° 130.

122. BnF, ms lat. 10078, p. 23.



5. *André II, seigneur de Vitré, s.d. [1173-1189]*

Ø env. 70 mm - Moulage - AN, Sc/D/3923 (original : AN, L 968, n° 305)

ne peut être datée plus précisément qu'entre 1112 et 1134, mais elle est néanmoins l'une des plus anciennes du chartrier¹²³. La perte de la cire originale, dont l'iconographie laisse présager le lambrequin héraldique du bas Moyen Âge, est donc doublement à regretter.

À l'instar d'autres régions, le type équestre est progressivement remplacé dans le courant du XIII^e siècle par le type armorial¹²⁴. En effet, seuls 9 sceaux équestres sont connus pour la période après 1200, dont ceux de Charles, comte d'Anjou¹²⁵, et de Guillaume, sénéchal de Rennes¹²⁶, qui constituent les derniers exemples. Le plus ancien sceau de notre corpus chargé d'un écu orné d'armoiries que l'on puisse dater de façon certaine appartient à Guillaume de Fougères, frère de Raoul II, et valide un acte du 27 mai 1201¹²⁷. Les racines de l'iconographie de ce type sigillographique remontent cependant au XII^e siècle et aux images proto-héraldiques que l'on trouve, par exemple, sur les sceaux de Geoffroy de Clinton, chambellan du roi¹²⁸, ou de Philippe fils de Robert¹²⁹, tandis que les premiers exemples de sceaux armoriaux de notre corpus datent de la période entre la fin du XII^e siècle et 1202¹³⁰. Comme l'a démontré l'étude de Béatrice Poulle sur les sceaux d'Henri de La Motte, l'accession au rang de chevalier pouvait inciter à l'adoption d'un sceau armorial¹³¹, et, au XIII^e siècle, c'est bien les chevaliers qui sont les plus nombreux à faire graver sur leur sceau un écu armorié (environ 50% des exemples). Guillaume d'Oisseau, d'autre

123. AN, L 978, n° 1342.

124. B. Bedos-Rezak, « L'apparition des armoiries sur les sceaux en Île-de-France et en Picardie (1130-1230) », dans *Les origines des armoiries. Actes du 2^e colloque de l'Académie internationale d'héraldique*, Paris, 1983, p. 23-41.

125. AD Maine-et-Loire, 67 H 1, n° 38 (acte de 1261)

126. BnF, ms lat. 11051, pl. 29, n° 972 (sceau de 1282 jadis attaché à l'acte AN, L 977, n° 1263).

127. Westminster Abbey Muniments, n° 538. Sceau rond de 60 mm. La face représente un écu chargé d'une triple branche de fougère. Légende : / ✠ SIGILLVM : WILLERMI : DE [F]ILGERIIS /.

128. AN, L 969, n° 339 (mars 1157).

129. AN, L 971, n° 570 (24 juin 1186).

130. Voir, par exemple, AN, L 973, n° 793 (sceau de Jourdain de Camberton) ; *ibid.*, L 975, n° 1015 (sceau de Pierre de Terregatte) ; AN, Sc/D/3542 (sceau d'Alain de Saint-Pierre, jadis attaché à AN, L 969, n° 389). Les textes de ces actes se trouvent dans le cartulaire de l'abbaye, rédigé en 1202, ce qui nous donne le *terminus ad quem*.

131. B. Poulle, « Renouveau et garantie » (cité *supra*, n. 2), p. 373-374.

part, déjà qualifié de *miles* et possesseur d'un sceau armorial en 1212¹³², semble avoir pris un nouveau signe de validation afin de pouvoir faire figurer le mot *miles* dans la légende¹³³, tandis qu'Hamelin de L'Écluse aurait adopté un nouveau sceau armorial, chargé d'un écu au sautoir¹³⁴, à la suite de la perte de son ancien sceau, gravé d'un écu indistinct¹³⁵, pendant une période de guerre. L'écu au sautoir deviendra désormais le symbole héraldique de la famille de L'Écluse, bien que celui gravé sur le sceau de Guillaume, fils d'Hamelin, soit engrêlé¹³⁶. Outre le cas de L'Écluse, on ne possède qu'un seul exemple de la transmission héréditaire des armoiries de père en fils¹³⁷, même si les frères Richard et Jourdain de Camberton sont connus pour avoir les mêmes armoiries sur leurs sceaux¹³⁸.

En ce qui concerne les motifs en usage, les figures géométriques et partitions abondent. Les plus anciens sceaux ne portent par exemple qu'un écu chargé d'un pal¹³⁹, d'un lambel¹⁴⁰, d'un sautoir¹⁴¹, d'un écartelé¹⁴², d'étoiles¹⁴³. Il en va de même pour plusieurs sceaux jusqu'aux années 1250¹⁴⁴. Mais si les figures animalières et végétales ou les objets sont plus rares, elles ne sont pas moins anciennes. Citons le sceau d'Hervé de Vitré, gravé de deux aigles, l'une sur l'autre¹⁴⁵, ou celui de Bertrand d'Aubigny, portant un écu chargé de trois pots anses à trois pieds¹⁴⁶. Certains sceaux, tel celui de Guérin de Courcieriers, ont une combinaison des éléments géométriques et naturels¹⁴⁷, tandis que d'autres portent un motif géométrique sur l'obvers et une figure animalière en contre-sceau¹⁴⁸. Seule la triple branche de fougère employée par Guillaume de Fougères, qui se trouve aussi sur le revers du sceau équestre de Raoul III, son petit-neveu¹⁴⁹, sert à évoquer le toponyme familial. Il convient enfin de constater que l'usage d'un sceau armorial n'était pas l'apanage des hommes : le sceau d'Isabelle, dame de Mayenne, offre en contre-sceau un écu chargé de trois écussons¹⁵⁰, tandis que celui de Jeanne, veuve de Jean Julienne, se distingue des autres sceaux paysans du corpus en ce qu'il semble chercher les règles héraldiques¹⁵¹.

Le type de sceau le plus répandu de notre corpus est cependant celui dit de fantaisie. Végétaux, animaux fantastiques, objets stylisés, intailles antiques, ces sceaux, qui constituent plus que la moitié des empreintes originales, n'ont en commun que d'avoir été utilisés par les membres de presque chaque niveau de la société médiévale. Ils se caractérisent également par leur absence d'originalité. Une poignée d'entre eux porte des objets allusifs ou parlants : ainsi, le sceau de Guidon le Forestier est orné d'un chêne¹⁵², celui de Robert Golle, fils de Renaud Ferron, de divers

132. BnF, ms lat. 11051, pl. 25, n° 370 (jadis attaché à AN, L 971, n° 584, acte de 1212).

133. AN, L 974, n° 855 (janvier 1235) ; BM Rouen, ms Leber 5636, n° 44 (le 3 février 1233).

134. BnF, ms lat. 11051, pl. 30, n° 1088 (sceau jadis attaché à AN, L 974, n° 852, s.d., 1199-1200).

135. AN, Sc/D/2065 (jadis attaché à AN, L 970, n° 459, s.d., avant 1202).

136. BnF, ms lat. 11051, pl. 27, n° 472 (acte de 1225) ; BM Rouen, ms Leber 5636, n° 55 (février 1248) ; AN, L 970, n° 482 (acte de 1254) ; *ibid.*, L 970, n° 488 (acte de 1255) ; *ibid.*, L 975, n° 1012 (acte de 1255) ; *ibid.*, L 975, n° 1013 (acte de 1255) ; AN, Sc/N/235 (s.d., XIII^e s.).

137. AN, L 971, n° 598 (sceau d'Hamelin d'Igny, 1213). Sceau rond de 43 mm. La face représente un écu portant trois branches d'arbre en pal et, par-dessus, trois croissants, 2 et 1. Légende : / ✠ SIGILLVM HAMELINI DINE /. Le sceau de Jean, son fils aîné, n'est connu que par un dessin. Il était de forme triangulaire (BnF, ms lat. 11051, pl. 26, n° 401).

138. AN, L 973, n°s 790, 792-793. Le champ est chargé d'un écu au sautoir. Camberton, Manche, cant. Coutances.

139. AN, L 977, n° 1269 (sceau de Gervais de Chance, s.d., fin du XII^e s.-début du XIII^e s.).

140. AN, L 971, n° 611 (sceau de Philippe de Landivy, s.d., fin du XII^e s.-début du XIII^e s.).

141. AN, L 973, n° 793 (sceau de Jourdain de Camberton, s.d., fin du XII^e s.-1202).

142. AN, L 975, n° 1015 (sceau détaché de Pierre de Terregatte, s.d., fin du XII^e s.-1202).

143. AN, L 978, n° 1349 (sceau de Raoul de Rupierre, s.d., fin du XII^e s.-début du XIII^e s.).

144. Voir, par exemple, le sceau d'Hugues de *Orta*, chargé d'un écu au sautoir (BM Rouen, ms Leber 5636, n° 45, sept. 1238) ou celui de Roland de la Chapelle, chargé d'un écu burelé au lambel de trois pendants (*ibid.*, n° 53, acte de 1254).

145. AN, L 978, n° 1364 (s.d., fin du XII^e s.-début du XIII^e s.).

146. AN, L 967, n° 99 (s.d., 1206-1226).

147. AN, L 975, n° 997 (avril 1248).

148. Pour le contre-sceau de Guillaume de L'Écluse, avec un écu au lion rampant, voir *supra*, n. 136.

149. BnF, ms. lat. 10078, p. 271 (sceau jadis attaché à un acte perdu de 1234) ; *ibid.*, ms lat. 11051, pl. 16, n° 789 (sceau jadis attaché à AN, L 973, n° 813, acte de 1253).

150. AN, L 972, n° 723 (acte de 1241).

151. AN, L 976, n° 1225. On pourrait décrire le champ comme parti, au 1 d'une quartefeuille coupée d'une croix, au 2 de branchages faisant l'éventail.

152. AN, L 967, n° 93 (s.d., 1154-1155).

outils¹⁵³. Le sceau de Richard de Hauteville, lui, nous offre un hameçon et un poisson qui symbolisent peut-être son métier¹⁵⁴, mais puisque l'acte écrit n'en dit rien, il s'agit plus probablement des objets quotidiens de ce village côtier. Il en va de même pour Geoffroy, clerc de Hauteville, et Guillaume de Varaville, dont les sceaux sont gravés d'une nef¹⁵⁵. Les motifs évoquent parfois le nom ou le toponyme du sigillant. On retrouve donc un singe sur le sceau de Renaud *Simius*, clerc d'Angers¹⁵⁶, et un chevron sur celui de Geoffroy, titulaire (*persona*) de l'église de Hébécrevon¹⁵⁷, dont la forme ancienne du nom était *Herberto Chevron*¹⁵⁸, alors qu'il est possible que la plante ornant le sceau d'Olive, femme de Richard de Fontenay, soit un olivier stylisé¹⁵⁹. Si, d'autre part, les représentations d'animaux sont rares (environ 20% du total), le bestiaire local s'avère assez varié et, à la différence des sceaux de La Noë¹⁶⁰, on y dénombre quelques animaux fabuleux tels les dragons et les griffons¹⁶¹. Or, il convient de constater que l'emploi d'une figure animalière se limite en général aux laïques de statut social élevé et aux ecclésiastiques des rangs inférieurs (doyens ruraux, clercs, prêtres). En effet, seuls 5 paysans ont gravé un animal sur leurs sceaux¹⁶², dont celui de Jean Bouchart, orné d'un arbre à trois touffes, sur lequel sont perchés deux oiseaux, et au pied de l'arbre, un loup, est réalisé avec une réelle compétence technique¹⁶³.

Les motifs préférés de la sigillographie paysanne, ainsi que de beaucoup d'autres couches de la population, sont cependant les formes végétales (environ 50% des sceaux de fantaisie) et parmi ceux-ci, la fleur de lis, ou un dessin très voisin, prédomine (environ 57%). De formes extrêmement variées, dont certaines sont assez bizarres¹⁶⁴, d'autres réduites à leur plus simple expression¹⁶⁵, elles abondent tant chez les hommes que les femmes. À côté de la fleur de lis, on retrouve plusieurs sceaux ornés d'un simple motif formé des branches en croix ou en éventail¹⁶⁶, ou bien encore gravés d'un corps céleste stylisé¹⁶⁷. D'autres portent des figures géométriques simples¹⁶⁸, tandis qu'un petit nombre réemploie une intaille antique¹⁶⁹. Mais si l'iconographie de

153. AN, L 970, n° 502 (déc. 1256).

154. AN, L 979, n° 25 (mars 1225). Hauteville-sur-Mer, Manche, cant. Quettreville-sur-Sienne.

155. AN, Sc/N/2613 (sceau de Geoffroy, clerc de Hauteville, 1220) ; BnF, ms lat. 11051, pl. 32, n° 521 (sceau de Guillaume de Varaville jadis attaché à AN, L 968, n° 246, août 1232). Varaville, Calvados, cant. Cabourg.

156. AD Maine-et-Loire, 67 H 1, n° 15 (acte de 1234).

157. AN, Sc/N/2515 (s.d., XIII^e s., selon Demay). Hébécrevon, Manche, cant. Saint-Lô-1.

158. Le vieux français chevron (forme normande « quevron ») avait le sens de poutre et, par extension, de pont (F. de Beaurepaire, *Les noms des communes et anciennes paroisses de la Seine-Maritime*, Paris, 1979, p. 63).

159. AN, L 967, n° 156 (acte de 1222).

160. Dalas, *La Noë*, p. 30.

161. Voir, par exemple, AN, L 976, n° 1127 (sceau de Richard de Sourdeval, s.d., 1195-1196, gravé d'un dragon ailé), et n° 1206 (sceau de Richard Geoffroy, prêtre, mars 1273, gravé d'un dragon) ; AD Maine-et-Loire, 67 H 1, n° 31 (sceau de Guérin Bet Solail, citoyen d'Angers, 1244, gravé d'un griffon ailé, passant à droite).

162. AN, L 968, n° 260 (sceau de Robert du Four, déc. 1277) ; *ibid.*, L 970, n° 475 (sceau d'Hugues Condabe, juillet 1248) ; *ibid.*, L 976, n° 1178 (sceau de Gervais Fauvel, avril 1248).

163. AN, L 973, n° 819 (23 nov. 1293).

164. Voir, par exemple, AN, L 967, n° 181 (sceau de Robert Gervais de Brécey, prêtre, mars 1247) ; *ibid.*, L 973, n° 804 (sceau de Jourdain de Hérenguerville, 1221) ; *ibid.*, L 978, n° 1301 (sceau de Geoffroy de Villiers, s.d., fin du XII^e s.-1202).

165. Voir, par exemple, AN, L 970, n° 516 (sceau de Jean Osmond du Fresne, 1272) ; *ibid.*, L 976, n° 1213 (sceau de Thomas Thalefeir du Fresne, juin 1278).

166. Voir, par exemple, AN, L 968, n° 254 (Henri le Comte de *Camilleio*, janv. 1269) ; *ibid.*, L 968, n° 257 (sceau de Thomas Mordant, oct. 1272) ; *ibid.*, L 970, n° 507 (sceau de Guillaume Berengier, mai 1266), et n° 518 (sceau de Thomas Tustin, mars 1273) ; *ibid.*, L 976, n° 1176 (sceau de Nicolas dit Fauvel, oct. 1246), et n° 1193 (sceau de Thomas clerc dit Vaillant de Thaon, 9 juin 1253).

167. Voir, par exemple, AN, L 967, n° 124 (sceau de Guillaume Benoît de Bazenville, 28 déc. 1288) ; *ibid.*, L 968, n° 316 (sceau de *Paneta* de Vaux, 1258) ; *ibid.*, L 974, n° 953 (sceau de Guillaume fils de Jean de Beaumont, s.d., début du XIII^e s.) ; *ibid.*, L 975, n° 1018 (sceau de Juhel de *Ardenna*, 1234) ; *ibid.*, L 976, n° 1203 (sceau de Guillaume de *Platea*, nov. 1272).

168. Voir, par exemple, AN, L 967, n° 123 (Jean Michel de Bazenville, 19 janv. 1287) ; *ibid.*, L 968, n° 258 (sceau de Mathieu Alain, oct. 1272) ; *ibid.*, L 970, n° 506 (sceau de Guillaume Roberge, mars 1259) ; *ibid.*, L 970, n° 514 (sceau de Thomas *Avia*, oct. 1272) ; *ibid.*, L 976, n° 1162 (sceau de Thomas Fauvel de Thaon, s.d., début du XIII^e s.).

169. Voir, par exemple, AN, L 976, n° 1173 (sceau de Gilbert d'Écrameville, juin 1238) ; AN, Sc/N/139 (sceau d'Hamon le Bouteiller, s.d., 1166-1189) ; *ibid.*, Sc/N/2491 (sceau de G., doyen d'Ernée, s.d., XIII^e s.) ;

ces sceaux, en particulier ceux des paysans, se caractérise par une absence d'originalité qui doit traduire la simplicité de la vie rurale ainsi que les moyens limités des sigillants, il témoigne néanmoins d'une image de soi fondée sur des valeurs nettement différentes de celles qu'offrent les sceaux équestres et armoriaux.

*
* *

En guise de conclusion à ce rapide survol du corpus savinien, dont les données ne peuvent être que très relatives dans leurs caractères généraux, qu'il nous soit permis d'insister sur les points suivants. Tout d'abord, en ce qui concerne l'étude des caractères sigillographiques, il faut rappeler que nous n'avons qu'effleuré un sujet qui mériterait bien d'autres développements. En étudiant plus particulièrement la mise en scène des motifs, par exemple, on pourrait révéler, non plus un graveur, mais des ateliers responsables pour la fabrication des matrices, tels que ceux identifiés pour quelques individus et institutions britanniques¹⁷⁰. L'étude de certains caractères externes, tels que les matériaux utilisés pour fabriquer les attaches en fibre, bénéficierait sans doute de l'emploi de méthodes plus objectives, plus scientifiques, plus rigoureuses, pour donner une base plus sûre à des identifications.

Si, en outre, la grande diversité des sigillants procure un utile aperçu de la vivacité de diverses pratiques sigillographiques, il est à rappeler que les sceaux du corpus ne proviennent pas d'une petite région strictement délimitée aux environs de l'abbaye, mais plutôt de divers domaines territoriaux disséminés en Normandie, en Bretagne et dans la vallée de la Loire. Ainsi pour prolonger cette étude et pour mieux mettre les sceaux dans leur contexte sigillographique, il faudrait également poursuivre l'étude des sceaux dans chaque région, afin de déterminer précisément les pratiques sigillographiques et de pouvoir ensuite les comparer. Une édition de l'ensemble des chartes du corpus nous permettrait aussi de reconstituer les circonstances socio-économiques des terres et des individus dont l'abbaye tirait ses revenus et par conséquent de démêler si un phénomène sigillographique, tel que la baisse de la qualité du sceau de Raoul Michel de Bazenville peut s'expliquer par un changement d'état social¹⁷¹.

Il va également sans dire que les contraintes d'espace nous ont empêché d'aborder certains sujets. Citons à titre d'exemple les contre-sceaux, qui n'ont été mentionnés qu'en passant. Plus que 90 sceaux sont munis, au revers, d'un contre-sceau, et bien que l'interprétation des motifs de certaines intailles antiques ainsi réemployées puisse être mise en doute¹⁷², le corpus des impressions est assez grand pour justifier une étude à part entière. Beaucoup de travail reste donc à faire, mais nous espérons avoir démontré qu'il sera de nature à éclairer non seulement l'histoire méconnue de l'abbaye de Savigny, mais aussi celle de plusieurs aspects de la sigillographie médiévale.

AD Maine-et-Loire, 67 H 1, n° 5 (sceau d'Étienne Bohort, s.d., début du XIII^e s.) et n° 13 (sceau de P. de Provino, prieur de Saint-Jean d'Angers, mars 1229).

170. Harvey et McGuinness, *A guide to British medieval seals*, p. 15-17, 83-85.

171. AN, L 967, n°s 116 (premier sceau de mai 1263) et 121 (second sceau de 1272).

172. Voir, par exemple, le contre-sceau de Robert de Vitré (AN, L 969, n° 403 ; AN, Sc/N/598). Selon Douët d'Arcq, l'intaille représente « une femme assise de profil à gauche, et à ses pieds un chien » (*Collection de sceaux*, t. 2, n° 3928) ; pour Demay il faut y voir « Bacchus nu, couronné de pampres, tenant le thyrses d'une main et de l'autre une patère, assis sur un trône ; à ses pieds une panthère » (« Des pierres gravées », n° 103, p. XXIX).

Annexe I. Sceaux jadis attachés à des chartes aux Archives nationales dont l’empreinte originale est aujourd’hui détruite

Cote du moulage (AN)	Cote de la charte originale (AN)	Auteurs de l'acte	Sigillants	Date
sc/D/1557	L 968, n° 301	Robert <i>Brito</i> et André, son frère	André <i>Brito</i>	début du XIII ^e s.-1211
sc/D/2065	L 970, n° 459	Hamelin de L'Écluse	Hamelin de L'Écluse	fin du XII ^e s.-1202
sc/D/2212	L 974, n° 977	Richard de Fontenay	Richard de Fontenay	fin du XII ^e s.-1202
sc/D/2288	L 972, n° 639	Gilles de Gorron	Gilles de Gorron	1179-1182/1183
sc/D/2603	L 967, n° 82	Laurence de Savigny	Laurence de Savigny	1219
sc/D/2604	L 972, n° 657	Guillaume de Lohéac	Guillaume de Lohéac	1186-1196/1198
sc/D/2644	L 969, n° 340	Roger de La Lucerne	Roger de La Lucerne	1199-1202
sc/D/2999	L 973, n° 841	Walkelin de Moulinaux	Walkelin de Moulinaux	fin du XII ^e -début du XIII ^e s.
sc/D/3429	L 973, n° 775	Michel, doyen rural d'Ernée	Simon du Rocher	mars 1258
sc/D/3542	L 969, n° 389	Alain de Saint-Pierre	Alain de Saint-Pierre	1189-1202
sc/D/3841	L 971, n° 628	Geoffroy de Vendôme	Geoffroy de Vendôme	25 novembre 1269
sc/D/4090	L 969, n° 366	Jean dit Pikeene de Domfront	Jean dit Pikeene de Domfront	mars 1246
sc/D/4142	L 976, n° 1215	Thomas Alain	Thomas Alain	juin 1285
sc/D/4155	L 977, n° 1233	Richard Geoffroy de <i>Babavilla</i>	Richard Geoffroy de <i>Babavilla</i>	avril 1253
sc/D/4158	L 967, n° 120	Nicolas Benoît	Nicolas Benoît	avril 1271
sc/D/4177	L 978, n° 1317	Jean de Gournay dit Bourgeois	Jean de Gournay dit Bourgeois	septembre 1248
sc/D/4179	Inconnue	Guillaume le Jeune de Bosent	Guillaume le Jeune de Bosent	février 1246
sc/D/4190	L 976, n° 1192	Pierre Carrel	Pierre Carrel	mai 1259
sc/D/4196	L 969, n° 350	Guillaume Charbonel	Guillaume Charbonel	1220
sc/D/4199	L 978, n° 1319	Thomas de <i>Cioio</i>	Thomas de <i>Cioio</i>	janvier 1254
sc/D/4212	L 976, n° 1179	Nicolas Fauvel	Nicolas Fauvel	10 juin 1248
sc/D/4229	L 967, n° 178	Guillaume Garrel	Guillaume Garrel	juillet 1245

sc/D/4230	L 976, n° 1208	Nicolas, Alexandre et Agnès Gillebert	Agnès Gillebert	1 ^{er} mars 1275
sc/D/4245	L 976, n° 1195	Philippe Heriz	Philippe Heriz	janvier 1260
sc/D/4247	L 970, n° 504	Alexandre Huée du Fresne	Alexandre Huée du Fresne	octobre 1258
sc/D/4266	L 970, n° 499	Guillaume Malsart de Caïron	Guillaume Malsart de Caïron	décembre 1247
sc/D/4282	L 967, n° 132	Guillaume Moïroul	Guillaume Moïroul	mars 1239
sc/D/4288	L 970, n° 505	Renard Morel	Renard Morel	mars 1258
sc/D/4326	L 978, n° 1327	Henri dit Pursens de Villiers-Fossard	Henri dit Pursens de Villiers-Fossard	avril 1289
sc/D/4333	L 976, n° 1219	Henri Robert	Henri Robert	14 novembre 1288
sc/D/4380	L 967, n° 182	Nicole de Virey	Nicole de Virey	juin 1247
sc/D/6491	Inconnue	Richard V Langlois, évêque d'Avranches	Richard V Langlois, évêque d'Avranches	1259
sc/D/6493	L 970, n° 447	Raoul de Thiéville, évêque d'Avranches	Raoul de Thiéville, évêque d'Avranches	septembre 1277
sc/D/6590	Inconnue	Le titulaire (<i>persona</i>) de Montmartin	Le titulaire (<i>persona</i>) de Montmartin	mai 1247
sc/D/6975	L 973, n° 815	Hugues Goisim, citoyen de Coutances	Officialité de Coutances	1260
sc/D/7365	L 976, n° 1163	Ansgot et Gervais, abbés de La Lucerne et de Montmorel, et Guillaume, archidiacre d'Avranches	Guillaume, archidiacre d'Avranches	1177-1215/7
sc/D/7638	L 976, n° 1167	G., abbé de La Couture, W., abbé de Saint-Vincent du Mans, et Pierre, chantre du Mans	Pierre, chantre du Mans	1207-1216
sc/D/7887	L 970, n° 464	Michel, doyen rural d'Ernée	Michel, doyen rural d'Ernée	1239
sc/D/7893	L 971, n° 625	Thomas, doyen de Javron	Thomas, doyen de Javron	11 avril 1256
sc/D/8109	L 974, n° 968	Nicholas de Montfort, recteur de l'église de Quettreville et Pierre, son frère, clerc	Pierre de Montfort, clerc	octobre 1270
sc/D/9090	L 969, n° 361	Étienne de Lexington, abbé de Savigny	Étienne de Lexington, abbé de Savigny	juillet 1237
sc/D/10137	L 976, n° 1165	Guillaume, comte de Gloucester	Guillaume, comte de Gloucester	1147-1157

Annexe II. Sceaux saviniens perdus connus par des calques de Léchaudé d'Anisy (BnF, ms lat. 11051)

Calque	Cote de la chartre originale	Auteur(s) de l'acte	Sigillant	Date
pl. 11, sans n°	Inconnue	Inconnu(s)	Jean, fils d'Aytrop	XIII ^e s. ?
pl. 11, sans n°	Inconnue	Robert II, comte de Meulan	Robert II, comte de Meulan	XIII ^e s.
pl. 11, n° 16 ^{bis}	AD Manche, H non coté, fonds de Savigny, n° 11*	Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen	Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen	1154 (n.st.)
pl. 11, n° 83 ^{bis}	Inconnue	Inconnu(s)	Guillaume, comte de Sussex	XII ^e s.
pl. 11, n° 960 ^{bis}	Inconnue	Inconnu(s)	Edouard, fils du roi Henri III	1272
pl. 12, n° 287	AN, L 966, n° 27	Gui de Laval	Gui de Laval	1157-1161
pl. 13, n° 259	AN, L 967, n° 111	Robert de Bazenville	Robert de Bazenville	fin du XII ^e -début du XIII ^e s.
pl. 14, n° 38	AN, L 972, n° 641	Gilles de Gorron	Gilles de Gorron	1163
pl. 14, n° 65 ^{bis}	AD Manche, H non coté, fonds de Savigny, n° 15**	Constance, duchesse de Bretagne	Constance, duchesse de Bretagne	1182-1186
pl. 14, n° 69	AN, L 973, n° 785	Jean d'Ourville	Jean d'Ourville	7 mai 1186
pl. 14, n° 75 ^{bis}	Inconnue	Inconnu(s)	Guillaume du Hommet, connétable	fin du XII ^e -début du XIII ^e s.
pl. 14, n° 683	AN, L 970, n° 466	Michel, doyen rural d'Ernée	Michel, doyen rural d'Ernée	1246
pl. 15, sans n°	Inconnue	Inconnu(s)	Mathilde de La Lande	XIII ^e s. ?
pl. 15, n° 130 ^{bis}	AD Manche, H non coté, fonds de Savigny	Raoul Taisson	Raoul Taisson	XII ^e s.
pl. 16, n° 143 ^{bis}	AD Manche, H non coté, fonds de Savigny, n° 18	Juhel II de Mayenne	Juhel II de Mayenne	fin du XII ^e s.-1202
pl. 16, n° 789 et 790	AN, L 973, n° 813 et 814	Raoul de Fougères	Raoul de Fougères	1253

* Ce sceau est aussi connu par une photographie du XIX^e siècle (AD Calvados, F 5690, fol. 132v).

** Ce sceau est aussi connu par une photographie du XIX^e siècle (AD Calvados, F 5690, fol. 144v).

pl. 17, sans n°	Inconnue	Inconnu(s)	Guillaume de <i>Salmes</i> (<i>fil</i>)	1221
pl. 17, sans n°	Inconnue	Inconnu(s)	Robert de <i>Wivilla</i>	1228
pl. 17, sans n°	Inconnue	Inconnu(s)	Roger de <i>Salmellis</i>	XIII ^e s.
pl. 17, n° 789 (<i>sic</i>)	AN, L 973, n° 814	Isabelle de Mayenne	Isabelle de Mayenne	29 décembre 1253
pl. 20, n° 16	AN, L 968, n° 207	Alain, évêque de Rennes	Alain, évêque de Rennes	19 septembre 1153
pl. 20, n° 25	AN, K 24, n° 2 ²	Juhel II de Mayenne	Juhel II de Mayenne	1158
pl. 20, n° 59	AN, L 974, n° 979	Philippe, évêque de Rennes	Philippe, évêque de Rennes	14 janvier 1181
pl. 21, n° 207	AN, L 970, n° 537	Bernard fils de <i>Caio</i>	Bernard fils de <i>Caio</i>	1171-1184
pl. 22, n° 157	AN, L 978, n° 1361	André II de Vitré	André II de Vitré	1173-1202
pl. 22, n° 210	AD Manche, H non coté, fonds de Savigny, n° 29	Roger de Rupierre et Raoul, son fils	Roger de Rupierre	1180-1202
pl. 23, n° 226	AN, L 973, n° 778	Thomas Gernon	Thomas Gernon	fin du XII ^e -début du XIII ^e s.
pl. 22, n° 235	AN, L 976, n° 1160	Richard de Thaon	Richard de Thaon	fin du XII ^e s. -1202 (?)
pl. 23, n° 280	AN, L 972, n° 668	Philippe de Breuil-Morin	Philippe de Breuil-Morin	1202-1206
pl. 23, n° 284	AN, L 976, n° 1125	Guillaume le Moine de Sourdeval	Guillaume le Moine de Sourdeval	fin du XII ^e -début du XIII ^e s.
pl. 23, n° 298	AN, L 971, n° 587	Guillaume de Tournebu, évêque de Coutances	Guillaume de Tournebu, évêque de Coutances	ca. 1183-1201
pl. 23, n° 308	AN, L 978, n° 1355	Achard, évêque d'Avranches	Achard, évêque d'Avranches	1161-1162
pl. 24, n° 316	AN, L 972, n° 677	Guillaume III <i>Ptolomeus</i> , évêque d'Avranches	Guillaume III <i>Ptolomeus</i> , évêque d'Avranches	1199/1200-1210
pl. 24, n° 332	AN, L 969, n° 358	Guillaume de Chemillé, évêque d'Angers	Guillaume de Chemillé, évêque d'Angers	1197-1201
pl. 25, n° 360	AN, L 972, n° 647	Pierre de Saint-Hilaire	Pierre de Saint-Hilaire	1206
pl. 25, n° 363	AN, L 969, n° 321	Geoffroy de Saint-Brice	Geoffroy de Saint-Brice	25 mars 1206
pl. 25, n° 364	AN, L 974, n° 975	Jean, abbé et le couvent de Saint-Sauveur de Redon	Jean, abbé de Saint-Sauveur de Redon	1209
pl. 25, n° 364	AN, L 974, n° 975	Jean, abbé, et le couvent de Saint-Sauveur de Redon	Le chapitre de Saint-Sauveur de Redon	1209
pl. 25, n° 365	AN, L 976, n° 1168	Raoul de Thaon	Raoul de Thaon	mai 1209

LES SCEAUX DU CHARTRIER DE L'ABBAYE DE SAVIGNY

pl. 25, n° 366	AN, L 976, n° 1131	Hugues de Morville, évêque, et Geoffroy, chantre de Coutances	Le chapitre de Coutances	1210
pl. 25, n° 370	AN, L 971, n° 584	Guillaume d'Osseau	Guillaume d'Osseau	1212
pl. 25, n° 392	AN, L 969, n° 388	Pierre, évêque de Rennes	Pierre, évêque de Rennes	1212
pl. 25, n° 395	AN, L 978, n° 1310	Thomas Tributou du Mesnil-Guillaume	Thomas Tributou du Mesnil-Guillaume	1212
pl. 25, n° 408	AN, L 968, n° 248	Philippe Vernei, chevalier	Philippe Vernei, chevalier	mai 1216
pl. 26, n° 401	AN, L 971, n° 597	Hamelin d'Igny	Jean, fils aîné de Hamelin	1213
pl. 26, n° 420	Inconnue	Guillaume de Hurevilla	Guillaume de Hurevilla	1218
pl. 26, n° 421	AN, L 975, n° 1017	Guillaume du Plessis	Guillaume du Plessis	1219
pl. 26, n° 423	AN, L 974, n° 854	Robert d'Osseau, chevalier, fils d'Hugues d'Osseau	Robert d'Osseau, chevalier, fils d'Hugues d'Osseau	1219
pl. 26, n° 428	AN, L 975, n° 1026	Sybille, veuve de Guillaume de Orenzia	Guillaume <i>virius</i> de Dinan, fils aîné de Sybille	1219
pl. 26, n° 440 (<i>sic</i>)	AN, L 974, n° 948	Jean de Québriac	Jean de Québriac	1220
pl. 26, n° 450	AN, L 973, n° 773	Guillaume de Monte Giroit	Guillaume de Monte Giroit	1222
pl. 26, n° 456	AN, L 967, n° 162	Alexandre de Fonteneio, chevalier, fils de Richard de Fonteneio	Alexandre de Fonteneio, chevalier, fils de Richard de Fonteneio	1223
pl. 27, n° 472 (<i>sic</i>)	AN, L 970, n° 462	Guillaume de L'Ecluse, chevalier	Guillaume de L'Ecluse, chevalier	1225
pl. 27, n° 474	AN, L 967, n° 167	Alice de Meigneio	Guillaume de Meigneio, fils d'Alice	1225
pl. 27, n° 477	AN, L 967, n° 166	Leones de Polleio, chevalier	Leones de Polleio, chevalier	1225
pl. 27, n° 484	AN, L 973, n° 810	Geoffroy de Husson, chevalier, et Juliana, sa femme, fille de Robert de Fonteneio, chevalier	Geoffroy de Husson, chevalier	1227
pl. 27, n° 506 (<i>sic</i>)	AN, L 969, n° 365	Henri de La Motte	Henri de La Motte	17 novembre 1246
pl. 27, n° 518	AN, L 976, n° 1170	Rothierius de Longueville	Rothierius de Longueville	décembre 1232
pl. 27, n° 575	AN, L 975, n° 1008	Odon de Saunt-Berthevin	Odon de Saint-Berthevin	décembre 1237
pl. 27, n° 578	AN, L 977, n° 1230	Zacharie de Inferno, chevalier	Zacharie de Inferno, chevalier	1237
pl. 28, n° 605	AN, L 972, n° 699	Renaud de Poon	Renaud de Poon	novembre 1239

pl. 28, n° 607	AN, L 969, n° 353	Foulques (<i>sic</i> , pour Guillaume) de Husson	Foulques (<i>sic</i> , pour Guillaume) de Husson	1239
pl. 28, n° 612	AN, L 972, n° 697	Juhel de Logeio	Juhel de Logeio	octobre 1239
pl. 28, n° 618	AN, L 974, n° 879	Gaudiun de Brae	Gaudiun de Brae	1233
pl. 28, n° 636	AN, L 972, n° 705	Hugues de Orta	Hugues de Orta	décembre 1241
pl. 28, n° 802 (<i>sic</i>)	AN, L 972, n° 483 ou 484	Guillaume de L'Écluse et Roland de La Chapelle	Roland de La Chapelle	juin 1255
pl. 28, n° 806	AN, L 976, n° 1185	Guillaume de Thaon	Guillaume de Thaon	juillet 1254
pl. 29, n° 818	AN, L 974, n° 963	Gui de <i>Espromesnil</i>	Gui de <i>Espromesnil</i>	octobre 1256
pl. 29, n° 824	AN, L 970, n° 501	Roger dit Parise du Fresne	Roger dit Parise du Fresne	décembre 1256
pl. 29, n° 865	AN, L 971, n° 600	Olivier de <i>Rochaz</i> , chevalier, sénéchal du fief de Fougères, et Helias de <i>Muste/kant</i> , chevalier, <i>allocatus</i> du sire de Fougères en ladite terre	Jean de <i>Boutavilla</i>	février 1261
pl. 29, n° 865	AN, L 971, n° 600	Olivier de <i>Rochaz</i> , chevalier, sénéchal du fief de Fougères, et Helias de <i>Muste/kant</i> , chevalier, <i>allocatus</i> du sire de Fougères en ladite terre	Olivier de <i>Rochaz</i> , chevalier, sénéchal du fief de Fougères	février 1261
pl. 29, n° 942	AN, L 969, n° 368	Le bailli de Domfront	Le bailli de Domfront	mars 1277
pl. 29, n° 972	AN, L 977, n° 1263	Guillaume, sénéchal de Rennes	Guillaume, sénéchal de Rennes	1282
pl. 30, n° 1063	AN, L 975, n° 1061	Ermulf de <i>Maille</i>	Ermulf de <i>Maille</i>	1196-1202
pl. 30, n° 1075	AN, L 973, n° 794	Geoffroy de La Lande	Geoffroy de La Lande	fin du xiii ^e s.-1202
pl. 30, n° 1088	AN, L 974, n° 852	Hamelin de L'Écluse	Hamelin de L'Écluse	1199-1200
pl. 30, n° 1092	AN, L 971, n° 573	Étienne fils de Philippe de Hauteville	Étienne fils de Philippe de Hauteville	1201/1202-1208
pl. 31, n° 1287	Inconnue	Inconnu	Le chapitre de l'abbaye de Silly	1289
pl. 32, n° 5 ^{bis}	? AN, K 22, n° 7 ⁴	Henri 1 ^{er} , roi d'Angleterre	Henri 1 ^{er} , roi d'Angleterre	1124-1133
pl. 32, n° 521	AN, L 968, n° 246	Guillaume <i>Mainervius</i> de Varaville	Guillaume <i>Mainervius</i> de Varaville	août 1232